



NATIONS UNIES COLLECTION

ASSEMBLEE

GENERALE



Distr.
GENERALE

A/34/471
26 octobre 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL/
FRANCAIS/RUSSE

Trente-quatrième session
Point 80 de l'ordre du jour

DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME : EGALITE, DEVELOPPEMENT
ET PAIX

Participation des femmes au renforcement de la paix et de la sécurité
internationales et à la lutte contre le colonialisme, le racisme, la
discrimination raciale, l'agression et l'occupation étrangères et
toutes les formes de domination étrangère

Rapport du Secrétaire général

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	3
II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS	5 - 11	6
A. Mesures prises en vue de l'application de la résolution 3519 (XXX) de l'Assemblée générale .	5	6
Australie		6
Cuba		6
Emirats arabes unis		8
Mali		9
Maurice		13
Népal		13
République socialiste soviétique de Biélorussie		15
République socialiste soviétique d'Ukraine		19
Union des Républiques socialistes soviétiques		21
B. Obstacles à des progrès continus	6 - 11	28
III. PARTICIPATION DES FEMMES COMME REPRESENTANTES DE LEUR GOUVERNEMENT AUX REUNIONS PERTINENTES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	12	30
A. Réunions concernant la paix et la sécurité internationales, l'agression et l'occupation étrangères		30

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
B. Réunions consacrées au colonialisme		33
C. Réunions consacrées au racisme et à la discrimination raciale		34
D. Réunions consacrées à la domination étrangère ..		34
IV. RESUME DES REPONSES RECUES DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES	13 - 47	35
A. Participation des femmes au renforcement de la paix et de la sécurité internationales	15 - 30	36
B. Participation des femmes à la lutte contre le colonialisme, le racisme, la discrimination raciale, l'agression et l'occupation étrangères et toutes les formes de domination étrangère ..	31 - 47	39
V. RESUME DES REPONSES RECUES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES	48 - 50	45

ANNEXE

Données quantitatives fournies par les gouvernements sur la participation des femmes à la coopération internationale et au renforcement de la paix internationale

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 32/142 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1977, concernant la "participation des femmes au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et à la lutte contre le colonialisme, le racisme, la discrimination raciale, l'agression et l'occupation étrangères et toutes les formes de domination étrangère". Au paragraphe 6 de cette résolution, l'Assemblée a, entre autres, invité le Secrétaire général à lui présenter, à sa trente-quatrième session, un rapport sur l'application de la résolution 3519 (XXX) du 15 décembre 1975 concernant le même sujet.

2. Les paragraphes 1 à 5 de la résolution 3519 (XXX) sont rédigés comme suit :

"L'Assemblée générale

1. Réaffirme les principes promulgués dans la Déclaration de Mexico de 1975 sur l'égalité des femmes et leur contribution au développement et à la paix;

2. Réaffirme que le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, la coopération fondée sur le principe de la coexistence pacifique entre tous les Etats quel que soit leur système social et économique, et l'élimination des derniers vestiges du colonialisme, du néo-colonialisme, de l'apartheid, de toutes les formes de racisme et de discrimination raciale, de la domination étrangère et de l'agression et de l'occupation étrangères sont indispensables pour garantir les droits fondamentaux de la personne humaine, pour les hommes comme pour les femmes;

3. Demande à tous les gouvernements, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et en particulier aux organisations féminines et aux groupes de femmes, d'intensifier leur action pour renforcer la paix, élargir et approfondir le processus de détente internationale et le rendre irréversible, éliminer complètement et définitivement toutes les formes de colonialisme et mettre fin à la politique et à la pratique de l'apartheid, à toutes les formes de racisme, de discrimination raciale, d'agression, d'occupation et de domination étrangère;

4. Demande instamment à tous les gouvernements de prendre des mesures efficaces en vue d'assurer le désarmement général et complet et de convoquer la Conférence mondiale du désarmement le plus tôt possible;

5. Exprime sa solidarité et son appui aux femmes qui contribuent à la lutte des peuples pour leur libération nationale."

3. Le 29 janvier et le 5 février 1979, le Secrétaire général a invité les Etats, les institutions spécialisées, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social à lui communiquer des renseignements sur la question 1/.

4. Au 31 juillet 1979, des renseignements détaillés concernant l'application de la résolution 3519 (XXX) de l'Assemblée générale avaient été reçus de neuf gouvernements 2/, de trois institutions spécialisées 3/ et de 22 organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social 4/. Le rapport est fondé sur ces réponses. On a également utilisé pour l'établir les renseignements pertinents que les gouvernements, au 31 juillet 1979, avaient communiqués en réponse au questionnaire sur l'application du Plan d'action mondial adopté à la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, questionnaire diffusé en janvier 1979 et dont la section III.3 portait sur la

1/ Le Secrétaire général les invitait également à lui communiquer leurs vues et leurs propositions concernant la nature et la teneur d'un projet de déclaration sur la participation des femmes à la lutte pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et contre le colonialisme, le racisme, la discrimination raciale, l'agression et l'occupation étrangères et toutes les formes de domination étrangère, conformément à la résolution 1978/29 du Conseil économique et social, en date du 5 mai 1978. Un rapport contenant les vues et propositions communiquées au Secrétaire général sera présenté à la Commission de la condition de la femme, à sa vingt-huitième session.

2/ Australie, Cuba, Emirats arabes unis, Mali, Maurice, Népal, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine et Union des Républiques socialistes soviétiques.

3/ Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque Mondiale.

4/ Catégorie I - Alliance internationale des femmes, Conseil international des femmes, Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, Fédération démocratique internationale des femmes.

Catégorie II et Liste - Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques, Amnesty International, Alliance baptiste mondiale, Consortium on Peace Research, Education and Development, Fondation Ford, Association internationale des juristes démocrates, Conseil international des femmes juives, Fédération internationale des femmes diplômées des universités, Union internationale humaniste et laïque, Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples, Service social international, Fonds international d'échanges universitaires, Fédération luthérienne mondiale, Internationale socialiste, Internationale des femmes socialistes, Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens, Union mondiale des organisations féminines catholiques, Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines.

participation des femmes à la coopération internationale et au renforcement de la paix internationale 5/. D'autre part, les données concernant la participation des femmes aux réunions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies proviennent des documents officiels des Nations Unies.

5/ Les réponses au questionnaire serviront à établir le rapport sur l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans l'exécution du Plan d'action mondial, qui doit être présenté à la Commission de la condition de la femme, à sa vingt-huitième session, et à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme.

/...

II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

A. Mesures prises en vue de l'application de la résolution 3519 (XXX) de l'Assemblée générale

5. Les réponses reçues des gouvernements, en ce qui concerne l'application de la résolution 3519 (XXX) de l'Assemblée générale au cours de 1978 et 1979, sont reproduites ci-après.

AUSTRALIE

/Original : anglais/

/30 avril 1979/

L'Australie a continué d'appliquer les dispositions de la résolution 3519 (XXX) de l'Assemblée générale conformément aux principes directeurs exposés dans le rapport d'ensemble que le Gouvernement australien a soumis à l'Assemblée générale avant la trente-deuxième session.

CUBA

/Original : espagnol/

/31 mai 1979/

A. Application des dispositions du paragraphe 3 de la résolution 3519 (XXX)

1) La Fédération des femmes cubaines, créée le 23 août 1960, compte actuellement, pour l'ensemble du pays plus de 2,2 millions de membres, soit 80 p. 100 des femmes de plus de 14 ans. Elle a pour objectif premier d'élever le niveau culturel, politique et idéologique des femmes et de les faire participer activement à la vie économique, politique et sociale du pays.

2) La Constitution du 24 février 1976 de la République de Cuba reconnaît, protège et encourage les organisations sociales et de masse, telles que la Fédération des femmes cubaines et la Centrale des travailleuses de Cuba. Ces organisations représentent les intérêts particuliers des différents secteurs du pays et font participer leurs membres à la tâche d'édification de la nouvelle société cubaine.

3) Pour ce qui est de la coopération internationale et du renforcement de la paix internationale, il existe au sein de la Fédération des femmes cubaines un secrétariat à la solidarité qui est chargé d'encourager les activités tendant à susciter un large mouvement de solidarité permettant aux femmes d'exprimer leurs sentiments internationalistes tout en contribuant à approfondir leur connaissance de l'histoire et de la situation des peuples de la communauté internationale.

4) Le secrétariat encourage en même temps l'appui solidaire à la lutte que mènent les femmes dans divers pays du monde en vue de conquérir leurs droits économiques, politiques, sociaux et culturels; pour donner une idée de l'action exercée dans ce sens, nous reproduisons ci-après quelques paragraphes extraits de l'exposé fait par Cuba à la Réunion des organisations féminines des pays socialistes qui s'est tenue à La Havane en avril 1978 :

/...

"... En examinant la situation de l'enfance, en particulier dans les pays en développement, rappelons - avec grand regret - que l'on investit chaque année dans le monde 350 milliards de dollars dans les armements.

... La paix mondiale, la détente, la coopération internationale jouent un rôle primordial dans notre lutte pour assurer à tous les enfants du monde un développement harmonieux et intégral.

En Afrique, continent extrêmement riche en ressources naturelles, la situation des populations est tragique : la faim, la malnutrition, la pauvreté, l'analphabétisme sont monnaie courante, et la situation des enfants est encore plus critique et plus aiguë.

Nous tenons en particulier à souligner le caractère inhumain des conditions de vie des enfants sud-africains, qui subissent quotidiennement toute l'horreur de l'apartheid.

Dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant, nous devons condamner et dénoncer vigoureusement cette situation atroce et indigne dont sont victimes les enfants noirs sud-africains."

5) D'autre part, le secrétariat aux relations extérieures de la Fédération des femmes cubaines, qui a notamment pour objectif d'établir des relations avec les organisations féminines du monde entier et de les renforcer ainsi que de développer le mouvement de solidarité des femmes cubaines avec les femmes qui, dans d'autres pays, s'emploient à conquérir et à défendre la souveraineté nationale, l'indépendance et le progrès social, a accompli ces dernières années un effort immense dont témoignent les chiffres suivants :

6) Entre 1977 et 1978, 60 délégations cubaines ont eu des contacts bilatéraux avec des délégations homologues, 83 délégations cubaines ont participé à des manifestations et à des conférences internationales et 118 délégations féminines ont été reçues à Cuba, à la suite des contacts bilatéraux avec des organisations homologues.

7) Alors même que nous sommes témoins d'un des actes les plus répugnants, les plus abjects et les plus ignobles, à savoir la vile agression des dirigeants chinois contre le peuple héroïque de la République socialiste du Viet Nam, dans une lettre ouverte adressée à la Présidente de l'Union des femmes du Viet Nam, la Présidente de la Fédération des femmes cubaines a déclaré que "... la Fédération des femmes cubaines s'associe au désaveu universel des peuples et condamne cette agression qui oblige de nouveau le vaillant peuple vietnamien à prendre les armes pour défendre son intégrité territoriale, son indépendance et sa souveraineté".

B. Application des dispositions du paragraphe 4 de la résolution 3519 (XXX)

8) En ce qui concerne les mesures prises en vue de réaliser le désarmement général et complet et de convoquer le plus tôt possible la Conférence mondiale du désarmement, la République de Cuba a mené à bien les activités ci-après :

/...

a) Appui et parrainage des résolutions tendant à convoquer une Conférence mondiale du désarmement et à interdire les armes chimiques et nucléaires et les armes de destruction massive;

b) Intervention des délégations cubaines dans les différentes instances internationales en ce qui concerne les questions de désarmement;

c) Participation à l'élaboration du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement dans lequel il est question de la convocation de la Conférence mondiale;

d) Adhésion à des instruments internationaux relatifs au désarmement comme par exemple la Convention sur les armes bactériologiques et la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles;

e) Admission de la République de Cuba au Comité du désarmement, organe multilatéral de négociation qui s'efforce d'obtenir des résultats concrets dans ce domaine.

EMIRATS ARABES UNIS

Original : anglais

29 mars 1979

Les Emirats arabes unis ont maintes fois fait connaître leur position au cours de l'examen de cette question par la Troisième Commission, le Conseil économique et social et différentes autres instances.

/...

MALI

/Original : français/
/31 juillet 1979/

A. Introduction

L'Union nationale des femmes du Mali (UNFM) ou organisation unique des femmes maliennes sans distinction de race ni de religion est placée sous le contrôle des instances du Parti : l'Union démocratique du peuple malien (UDPM). Elle insère son action dans celle plus globale du parti et du gouvernement. Sa participation à la lutte pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationale est clairement exprimée dans une disposition de ses statuts : "Fermement partisans des nobles idéaux de paix, de justice et de fraternité humaine proclamés par les Nations Unies et l'OUA, les femmes maliennes sont résolues de soutenir tous les mouvements de libération en Afrique et dans le monde et d'agir par tous les voies et moyens pour la sauvegarde de la paix et de la justice et pour une compréhension amicale entre tous les peuples du monde".

L'UNFM souscrit à la déclaration universelle des droits de l'homme, à la charte de l'OUA, de l'ONU et aux principes du Non-alignement.

B. Actions dans le passé et le présent

Contribution des femmes maliennes à la lutte pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et contre le colonialisme, le racisme, la discrimination raciale, l'agression et l'occupation étrangère et toutes les formes de domination étrangère

S'inscrivant dans le cadre du programme global du Gouvernement malien et de toutes les organisations démocratiques, l'Union nationale des femmes du Mali :

- a) Propage des idéaux de paix parmi la population sur toute l'étendue du territoire malien;
- b) Veille à la participation active des femmes à toutes les activités dans le cadre de la lutte pour la paix;
- c) Entretient des relations d'amitié et de fraternité, de solidarité avec tous les peuples épris de paix et de justice;
- d) Participe à l'intérieur du Mali à l'exécution des programmes du gouvernement;

/...

e) Collabore étroitement avec le mouvement malien de la paix, le mouvement afro-asiatique, l'association d'amitié avec le peuple de Corée, l'association d'amitié avec le peuple d'URSS, l'association d'amitié avec le peuple de Cuba et le comité malien de jumelage des cités;

f) Participe activement aux réunions internationales où sont débattus tous les problèmes de la paix :

- La Conférence mondiale de Mexico en juin 1975, puis le Congrès mondial de Berlin en octobre 1975. L'Union nationale des femmes du Mali était largement représentée. Nos délégués à ces augustes assemblées ont proclamé que la notion d'indépendance nationale, de paix et de progrès sont inséparables et que les pays en voie de développement ne peuvent réaliser les importants objectifs d'édification sans la paix. Elles ont protesté contre la course aux armements qui continue et qui menace la détente internationale et l'instauration d'un climat de paix et de sécurité.

- Octobre 1975, à la rencontre mondiale de la jeunesse féminine à Moscou. La déléguée des femmes du Mali a déclaré que le colonialisme a laissé un lourd héritage aux peuples et à la jeunesse des pays en voie de développement : retard économique, analphabétisme-ignorance, maladies, idées fausses et réactionnaires sur la place de la femme au foyer et dans la société. "Tous ces vices sociaux existent là où la dépendance colonialiste et néo-colonialiste et l'oppression se maintiennent encore, seule la lutte des peuples et de la jeunesse des pays en voie de développement contre la politique impérialiste du néo-colonialisme peut assurer une place honorable aux femmes du tiers monde", insista-t-elle.

- Nous avons participé à Helsinki à la Conférence mondiale sur le désarmement et la détente. La déléguée malienne a vivement félicité les participants à cette réunion et a émis le voeu que les résultats de cette conférence puissent contribuer à préserver la paix et la sécurité internationales.

- Février 1977 à Conakry : l'UNFEM par la voix de ses déléguées à ce séminaire international des femmes organisé par la FDIF, l'organisation panafricaine des femmes, la fédération des femmes arabes et le comité révolutionnaire des femmes de Guinée, a lancé un appel aux femmes d'Afrique et du monde entier à unir leurs efforts;

- Pour que disparaisse enfin cette honte de l'humanité que constituent l'apartheid, le racisme et le colonialisme, le sionisme:

- Pour qu'elles unissent leurs efforts en faveur du désarmement et de la paix:

- Pour qu'elles soutiennent les mouvements de libération dans leur juste lutte pour l'indépendance nationale.

/...

- Février 1977 à Berlin : une réunion internationale pour la continuation du travail du Congrès mondial pour l'Année internationale de la femme s'est tenue avec la participation de 26 organisations, 51 organisations nationales ainsi que des représentants des Nations Unies. La déléguée de l'UNFM fit une brillante intervention sur la paix, le désarmement, l'arrêt de la course aux armements. Elle s'associa à l'idée que la femme doit jouer un rôle important en matière de politique étrangère. La déléguée malienne soutient l'idée qu'une journée contre la guerre soit organisée à l'occasion de la commémoration de la journée internationale de l'enfance. La participation de la déléguée de l'UNFM fut appréciée de tous. Les débats ont surtout porté sur les points concernant l'éducation à la paix, l'éducation à la liberté pour tous, l'éducation à la solidarité. Elle a soutenu la proposition recommandant l'organisation d'une journée de solidarité avec les enfants victimes des régimes d'agression.

- En mai 1977, une délégation du Bureau exécutif de l'UNFM a pris part aux travaux de la conférence convoquée par le Conseil mondial de la paix sur le désarmement.

- Pour renforcer les liens d'amitié et de fraternité qui unissent les peuples maliens et chinois, une déléguée de l'UNFM a effectué une visite en Chine, à l'invitation qui a été adressée aux femmes maliennes par l'association d'amitié du peuple chinois avec l'étranger;

- Au mois d'octobre 1977, nous avons été représentées aux festivités marquant le trentième anniversaire de la fondation du mouvement des femmes coréennes résidant au Japon. Toutes les délégations présentes à ces cérémonies ont formé des voeux pour la réunification de la Corée par la voie pacifique;

- En mai 1978, la session du Conseil de la FDIF s'est tenue à Moscou : l'UNFM était représentée par une délégation conduite par la présidente de cette Union. La lutte contre les armements et la guerre, pour la paix et l'élimination de toute forme de discrimination contre la faim, le chômage et l'analphabétisme était au centre de tous les débats.

- Au Mali en 1978 à l'occasion de l'Année internationale de lutte contre l'apartheid, l'UNFM a mobilisé toutes les masses féminines pour réaliser avec succès le programme élaboré par le gouvernement à cet effet :

- Elles ont organisé un grand meeting au cours duquel la présidente de notre union a expliqué en langue nationale Bambara le sens de l'apartheid et son application odieuse aux peuples sous domination.

- L'UNFM a participé à une marche de soutien organisée à Bamako en mai 1978 en faveur des peuples de Soweto.

- Elle a adressé plusieurs motions de soutien aux peuples opprimés qui luttent pour la libération de leur patrie.

- L'UNFM a salué l'apport héroïque des femmes dans la victoire historique des peuples du Viet Nam et de l'Angola sur les forces impérialistes.

/...

C. Actions futures

Conscientes du rôle de plus en plus grand des masses féminines d'Afrique pour la réalisation des importantes et profondes transformations qui s'opèrent sur le continent africain, les Maliennes sont décidées à en finir à jamais avec les vestiges du système colonial d'oppression. Aussi soutiennent-elles fermement et invariablement les peuples opprimés du Zimbabwe, de Namibie, d'Afrique australe.

- La liquidation des régimes racistes qui est un des problèmes internationaux les plus aigus préoccupant à juste titre les Maliennes.

- Quant au problème palestinien, l'UNFM approuve et soutient les positions du gouvernement, à savoir :

- l'exercice par le peuple palestinien de ses droits nationaux y compris son droit à l'autodétermination,

- le retrait immédiat d'Israël de tous les territoires arabes occupés par la force y compris la ville sainte de Jérusalem,

- la garantie de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les Etats de la région qui ont tous un droit égal de vivre en paix à l'intérieur de frontières légitimes,

- et l'association au Processus de la paix de toutes les parties intéressées notamment l'OLP (unique et authentique représentant du peuple palestinien dans le cadre d'un règlement global).

Les femmes du Mali, tout en exprimant leur sympathie aux femmes palestiniennes réaffirment leur solidarité militante avec celles-ci et les assurent de leur soutien indéfectible jusqu'à la victoire totale.

- Le problème des femmes en Iran retient toute notre attention.

- Quant aux problèmes de la planification des naissances, l'UNFM fait siennes les positions gouvernementales du Mali à savoir une politique d'espacement des naissances et non pour une limitation rigoureuse.

L'UNFM s'élèvera contre la course effrénée aux armements qui fait peser sur l'humanité le danger de la catastrophe nucléaire et qui par ailleurs entraîne la dilapidation systématique des richesses naturelles et spirituelles de l'humanité, richesses dont l'humanité a besoin pour lutter contre la faim, les maladies, l'analphabétisme.

D. Conclusion

Les femmes maliennes regroupées au sein de l'UNFM, partie intégrante de l'Union démocratique du peuple malien, accorde une attention particulière aux obstacles qui se dressent sur la voie vers une paix stable. Elles expriment leur ferme conviction

/...

dans la nécessité d'une solidarité internationale pour la liberté, l'indépendance des peuples. Aussi ne ménageront-elles aucun effort pour resserrer les liens d'amitié et de fraternité avec toutes les femmes d'Afrique et du monde, éprises de paix, de justice et de liberté.

MAURICE

/Original : anglais/

/10 mai 1979/

Du consensus d'opinion qui s'est dégagé jusqu'ici au sein des instances et des réunions des membres des associations féminines relevant de la Division de la protection sociale du Ministère de la sécurité sociale de Maurice, il semble que les Mauriciennes, comme les Mauriciens, se sentent concernées par l'adoption de mesures visant à édifier une société plus harmonieuse, à favoriser la paix et à créer des conditions de vie meilleures, toutes mesures qui sont liées à la lutte pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et contre toute forme de domination. D'autre part, le Gouvernement mauricien reconnaît l'importance du rôle que les femmes peuvent jouer dans cette lutte.

Enfin, il conviendrait de mettre l'accent sur la lutte qui vise à appuyer les revendications et les droits d'une partie de la population mondiale dont les conditions de vie sont encore loin d'avoir atteint un niveau compatible avec la dignité humaine.

NEPAL

/Original : anglais/

1) L'Organisation des femmes népalaises est l'une des plus importantes et des plus actives organisations de classe fonctionnant dans le pays au sein du système sans parti de panchayat. L'Organisation affirme que les femmes du Népal, comme celles d'ailleurs, aspirent à créer un cadre de liberté où les hommes et les femmes puissent travailler côte à côte dans l'harmonie en éliminant les vestiges de l'injustice, de l'exploitation et des inégalités qui ont affaibli les fondations mêmes de notre société. Toutefois, les femmes népalaises occupant des positions d'autorité sont absorbées par leurs propres problèmes internes, consistant à provoquer une prise de conscience dans les masses féminines, à les libérer du carcan des superstitions séculaires et à les amener à se rendre compte de leur place dans la société et de leur égalité avec les hommes. Le grand problème d'actualité pour les cadres féminins népalais est d'atteindre ces objectifs plutôt que d'expliquer aux masses ignorantes le rôle des femmes dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, etc. Dans les instances internationales, le Gouvernement de Sa Majesté fait son possible pour exposer les idéaux susmentionnés et s'efforce également de créer un climat favorable à la promotion des femmes.

/...

2) Depuis sa création, l'Organisation des femmes népalaises a pour objectif principal d'améliorer la condition de la femme dans la société en favorisant le développement de l'enseignement (5 p. 100 seulement des femmes népalaises savent lire et écrire) ainsi que l'adoption de mesures législatives et socio-économiques visant à éliminer l'injustice sociale, l'exploitation économique et les inégalités de toutes sortes. Dans ce contexte, l'Organisation des femmes népalaises a lancé de nombreuses activités de protection sociale qui se ramifient dans tous les villages et districts du pays. Au nombre des objectifs définis figurent l'élimination de l'analphabétisme parmi les femmes, l'instauration d'une société consciente en suscitant chez les femmes une prise de conscience en matière politique, sociale, économique et éducationnelle et le développement de l'esprit d'autosuffisance des femmes par l'amélioration de leur situation économique.

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE DE BIELORUSSIE

/Original : russe/

/30 mai 1979/

- 1) Les dispositions de la résolution 3519 (XXX) de l'Assemblée générale, les décisions de la Conférence mondiale organisée dans le cadre de l'Année internationale de la femme et, en particulier, la Déclaration de Mexico, de 1975, sur l'égalité des femmes et leur contribution au développement et à la paix, ainsi que les décisions du Congrès mondial consacré à l'Année internationale de la femme qui s'est tenu à Berlin en 1975 trouvent leur expression concrète dans la politique de paix que l'Etat soviétique et les autres pays de l'alliance socialiste poursuivent depuis toujours en vue de mettre un terme à la course aux armements, de réaliser le désarmement général et complet et de mettre en oeuvre de façon suivie le principe de la coexistence pacifique des Etats aux systèmes sociaux différents.
- 2) Pacifiquement occupé à l'édification d'une société communiste, le peuple biélorussien est résolument pour la paix et pour le progrès social. L'adoption, en avril 1978, de la nouvelle Constitution à l'article 28 de laquelle, il est dit : "la propagande de guerre est interdite dans la RSS de Biélorussie" a été un événement important dans la vie politique de la RSS de Biélorussie.
- 3) M. L. I. Brejnev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, a déclaré lors d'une réunion électorale de la circonscription Bauman de Moscou, le 2 mars 1979 : "Notre but pour le peuple soviétique et pour tous les Etats du monde est une paix durable et une sécurité stable et la coopération pacifique. Pour atteindre ce but, nous lutterons sans trêve, sans épargner nos forces et notre énergie."
- 4) Guidée par les principes pacifiques qui régissent la politique étrangère de l'Etat soviétique et par les objectifs du Programme visant à poursuivre la lutte pour la paix, la coopération internationale, la liberté et l'indépendance des peuples, que le parti communiste de l'Union soviétique a adopté à son 25ème Congrès, la RSS de Biélorussie, qui a célébré cette année le soixantième anniversaire de sa création, participe activement au renforcement de la paix internationale. Les femmes de la RSS de Biélorussie prennent une part importante à ces activités. Comme le peuple soviétique tout entier, elles savent parfaitement que, pour exécuter les plans de développement économique et social et assurer un avenir radieux à leurs enfants, il est nécessaire d'instaurer une paix durable.
- 5) Les femmes de la RSS de Biélorussie, tout en notant avec satisfaction les succès considérables qui ont été remportés dans la lutte visant à écarter le danger d'une nouvelle guerre mondiale et à promouvoir la détente, reconnaissent que ce danger n'a pas encore disparu. La course aux armements se poursuit et de vastes réserves de matériaux de destruction, de dévastation et même d'annihilation totale ne cessent de s'accumuler.

/...

6) Dans ces conditions, un caractère d'urgence tout particulier s'attache aux propositions du Gouvernement soviétique demandant l'arrêt simultané par tous les Etats de la production d'armes nucléaires et la réduction progressive et synchronisée des réserves déjà accumulées desdites armes afin d'aboutir à leur élimination complète, une décision conjointe de ne pas fabriquer la bombe à neutrons, l'interdiction de tous les types et systèmes d'armes de destruction massive, l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires et la limitation du commerce des armes classiques. Les importantes propositions présentées à Moscou en novembre 1978 par les Etats socialistes parties au Pacte de Varsovie revêtent, elles aussi, un caractère d'urgence particulier.

7) Le peuple biélorussien a également appuyé et approuvé les initiatives prises par l'Union soviétique en ce qui concerne l'arrêt de la course aux armements et les progrès à accomplir sur la voie d'un désarmement général et complet, qui ont été exposées à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et à la trente-troisième session de l'Assemblée. A la session extraordinaire consacrée au désarmement, Mme V. V. Nikolaeva-Terechkova, astronaute soviétique, vice-présidente de la Fédération démocratique internationale des femmes et présidente du Comité des femmes soviétiques, prenant la parole au nom de millions de femmes, a lancé un pressant appel en vue d'un désarmement général et complet. Les femmes de la RSS de Biélorussie souscrivent chaleureusement à cet appel.

8) Les femmes biélorussiennes sont profondément conscientes de la nécessité impérieuse d'appliquer la proposition de l'Union soviétique en vue d'une réduction des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et d'utiliser une partie des ressources ainsi libérées pour aider les pays en développement à résoudre de multiples problèmes sociaux comme ceux que posent l'élimination de l'analphabétisme, de la pauvreté, de la faim et des maladies graves dont souffrent des millions de personnes, et en particulier des femmes et des enfants.

9) De concert avec tous les peuples progressistes, les femmes de Biélorussie appuient l'application intégrale des principes de la coexistence pacifique, du renforcement de la détente, de son élargissement au domaine militaire et de l'arrêt de la course aux armements, de même que l'application systématique de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. A cet égard, il y a lieu d'attacher une importance particulière à la déclaration prononcée le 2 mars 1979 par M. L. I. Brejnev proposant l'engagement de ne pas recourir le premier aux armes nucléaires ou classiques et la conclusion d'un pacte de non-agression contre les Etats parties à la CSCE.

10) La contribution des femmes biélorussiennes au renforcement de la paix et de la sécurité mondiales revêt de nombreuses formes. Les défenseurs biélorussiens de la paix font entendre leur voix aux sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies et dans les diverses instances internationales réunissant ceux qui luttent pour la paix. Les deux tiers des membres du Comité de défense de la paix de la République de Biélorussie sont des femmes. Les objectifs de ce comité sont le maintien des relations pacifiques, la préservation de la paix mondiale et l'établissement de contacts avec les organisations regroupant des défenseurs de la paix dans d'autres pays. Les membres du Comité organisent des rassemblements et des réunions de masse ayant pour thèmes les problèmes internationaux d'actualité;

ils reçoivent des délégations de l'étranger ainsi que des groupes de la paix et de l'amitié visitant la Biélorussie et se rendent eux-mêmes dans d'autres pays en tant que membres de délégations. Parmi les manifestations organisées par le Comité biélorussien de défense de la paix, on peut mentionner un rassemblement de jeunes à l'appui des patriotes et démocrates du Chili, une réunion publique consacrée à la Journée internationale de la paix, un rassemblement de solidarité avec le Viet Nam en lutte et des réunions publiques sur les problèmes du désarmement et contre la bombe à neutrons.

11) Un élément important de la participation des femmes biélorussiennes aux activités de renforcement de la paix et de la sécurité internationales est le rôle qu'elles jouent dans les diverses campagnes organisées dans le cadre de ces activités. Ainsi, des centaines de milliers de Biélorussiennes ont participé à une collecte pour le Fonds de la paix.

12) En 1978 ont été organisés en Biélorussie des congrès régionaux de femmes où les questions de la lutte pour la paix et la coopération internationale et pour la liberté et l'indépendance des peuples ont été débattues. Chaque année, a lieu un "rassemblement des mères de soldats" dont le thème principal est la lutte pour une paix et une sécurité durables et pour une coopération pacifique entre tous les Etats. A une réunion de femmes de différentes générations qui s'est tenue cette année, un appel a de nouveau été lancé aux femmes pour qu'elles se joignent aux forces qui luttent pour le maintien de la paix, pour l'arrêt de la course aux armements, pour le désarmement, pour le renforcement du processus de détente et contre la fabrication de la bombe à neutrons.

13) Les femmes biélorussiennes contribuent dans une mesure considérable à l'éducation des jeunes dans un esprit de paix et de compréhension mutuelle entre les peuples. Dans ce domaine, le club des "Soeurs d'armes", groupement d'anciennes combattantes de la grande Guerre patriotique créé sous les auspices du Conseil des anciens combattants, mène une action efficace. Les membres du club prennent la parole devant des assemblées de jeunes gens et organisent des réunions avec des anciens combattants, leurs camarades dans la lutte commune contre le fascisme.

14) Les femmes biélorussiennes participent activement aux rassemblements et réunions organisés à l'occasion par exemple de la Semaine de solidarité avec le peuple chilien, de la Semaine internationale de solidarité avec les peuples de l'Afrique australe, de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, de la Semaine du désarmement et de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

15) Les femmes biélorussiennes ont été révoltées et scandalisées par l'agression de la Chine contre le Viet Nam héroïque et par les actes de provocation perpétrés par les forces chinoises contre le Laos, qui constituent des violations flagrantes de toutes les normes du droit international et une atteinte manifeste à la souveraineté d'Etats indépendants. Lors de réunions de protestation contre l'agression non déguisée de la Chine contre la République socialiste du Viet Nam, les femmes biélorussiennes ont appuyé la Déclaration du Gouvernement soviétique en date du 19 février 1979, et souligné qu'au moment où la communauté internationale devait s'attacher à réaliser les nobles objectifs de l'Année internationale de l'enfant, les agresseurs chinois tuaient des enfants et des femmes et détruisaient des jardins

d'enfants, des hôpitaux et des écoles au Viet Nam. S'associant à toutes les forces progressistes du monde, les femmes biélorussiennes ont condamné l'agression criminelle perpétrée par les forces armées chinoises contre le Viet Nam socialiste et exigé le retrait immédiat et inconditionnel des troupes chinoises du territoire vietnamien.

16) Comme des millions d'autres personnes dans le monde, les femmes de la RSS de Biélorussie sont gravement préoccupées par les dangereux plans concernant la fabrication d'une arme à neutrons et son déploiement en Europe occidentale. Elles ont participé à une Semaine d'action contre la bombe à neutrons qui a été organisée à l'initiative du Conseil mondial de la paix. Lors de réunions de protestation contre la mise au point de cette arme meurtrière effrayante, elles ont résolument exigé que la fabrication de la bombe à neutrons soit interdite.

17) Les femmes biélorussiennes participent également à la lutte pour la paix et la solidarité internationales, de concert avec les peuples qui aspirent à l'indépendance, à la démocratie et au progrès social, par l'intermédiaire d'organisations comme le Conseil des syndicats de la République et le Comité biélorussien des organisations de jeunes.

18) L'Association biélorussienne pour l'amitié et les liens culturels avec les pays étrangers, aux activités de laquelle les femmes biélorussiennes prennent une part très active, contribue dans une large mesure à accroître la compréhension mutuelle entre les peuples et à renforcer les relations amicales entre les organisations bénévoles. A ce jour, l'Association a noué des liens amicaux avec environ 400 organisations appartenant à 72 pays.

19) Les femmes biélorussiennes ont participé à la préparation et aux travaux du huitième Congrès de la Fédération internationale des mouvements de résistance, qui s'est tenu à Minsk en mai 1978. Le Congrès a concentré son attention sur des questions comme celles de la lutte pour la paix, la détente et le désarmement et de la lutte contre le néo-fascisme et le néo-nazisme. Prenant la parole au Congrès, M. P. M. Macherov, membre suppléant du Politburo du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et premier secrétaire du Comité central du parti communiste de Biélorussie, a déclaré : "Les leçons que nous devons tirer de la lutte contre le fascisme, le souvenir impérissable des millions de personnes qui ont trouvé la mort au cours de la dernière guerre et la conscience de l'humanité exigent que nul ne se dissocie de la noble et juste lutte pour un monde sans armes, pour un monde sans guerres."

20) Les femmes de Biélorussie sont résolues à ne ménager aucun effort pour promouvoir la lutte en vue d'éliminer la guerre, de renforcer la paix et la sécurité mondiales et de développer une coopération pacifique et équitable ainsi qu'une compréhension mutuelle entre les peuples.

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE

Original : russe
27 septembre 1979

- 1) Dès les premiers jours d'existence du jeune Etat socialiste ukrainien, ses organes dirigeants et administratifs, ainsi que ses organisations socialistes, ont considéré comme très importante la participation des femmes à la vie politique du pays et aux efforts visant à résoudre les problèmes mondiaux de la plus brûlante actualité, et ils continuent de le faire.
- 2) Notre pays a résolu, le premier au monde, une question d'une grande portée historique : la garantie effective de la pleine égalité des droits de la femme. C'est là l'une des plus remarquables réalisations du pouvoir soviétique, qui trouve sa confirmation et son développement juridiques dans la nouvelle Constitution de la RSS d'Ukraine, adoptée en 1978.
- 3) A l'heure actuelle, dans la RSS d'Ukraine, on encourage par tous les moyens la participation des femmes aux activités qui contribuent au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Les femmes ukrainiennes soulignent auprès de nombreuses instances qu'au stade actuel, ce noble but ne peut être atteint que par des mesures visant à écarter le danger de guerre nucléaire, à faire cesser la course aux armements, à renforcer les garanties de paix sur le plan politique et sur celui du droit international, à approfondir la détente et à l'étendre à toutes les régions du monde.
- 4) Les femmes de l'Ukraine soviétique, comme le peuple ukrainien tout entier, prennent une part active à la réalisation du Programme adopté par le parti communiste de l'Union soviétique, à son vingt-cinquième Congrès pour la poursuite de la lutte pour la paix et la coopération internationales, la liberté et l'indépendance des peuples, et continuent à contribuer de façon importante à la réalisation du grand programme socio-économique tracé par le parti communiste de l'Union soviétique à son vingt-cinquième Congrès et par le parti communiste d'Ukraine à son vingt-cinquième Congrès.
- 5) Le Comité de la République ukrainienne pour la défense de la paix, dont le présidium comprend 25 p. 100 de femmes, coordonne la participation des femmes ukrainiennes aux nombreuses campagnes pour la défense de la paix. Le Comité possède, dans presque toutes les régions de la République des sections, qui bénéficient elles aussi d'une active participation des femmes. Un rôle de premier plan dans le renforcement de l'amitié, de la coopération et des relations de bon voisinage avec les peuples de dizaines de pays du monde et dans le développement des liens culturels internationaux revient à l'organisation sociale de la République appelée la Société ukrainienne d'amitié et de relations culturelles avec les pays étrangers. Depuis plusieurs années, une section des activités féminines fonctionne avec succès dans le cadre de cette société. La section tient chaque trimestre des réunions spéciales consacrées à "la lutte pour la paix à l'époque actuelle".

/...

- 6) A un moment où la paix et la sécurité internationales se raffermissent, les femmes ukrainiennes sont de plus en plus convaincues que la lutte pour la pleine égalité des femmes dans un certain nombre de pays du monde, pour leurs droits économiques, sociaux, politiques et autres, est en liaison directe avec l'élimination définitive du colonialisme, du racisme, de toutes les formes de discrimination raciale et d'apartheid, d'agression et d'occupation étrangères et de toutes les formes de domination étrangère.
- 7) C'est pourquoi elles prennent part aux campagnes de solidarité avec les peuples en lutte contre la domination coloniale, le racisme et l'apartheid. Les femmes de la RSS d'Ukraine ont participé à toutes les activités qui se sont déroulées en Ukraine en 1978 en liaison avec l'Année internationale pour la lutte contre l'apartheid. Chaque année, les femmes ukrainiennes prennent part aux activités qui marquent la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, la Journée pour la libération de l'Afrique, la Semaine de solidarité avec les peuples de l'Afrique australe et à d'autres manifestations pour l'élimination du honteux système d'apartheid en Afrique du Sud, la cessation de l'occupation illégale de la Namibie par les racistes d'Afrique du Sud, et l'octroi du droit à l'autodétermination aux peuples du Zimbabwe et de Namibie, à la population arabe de Palestine et aux populations d'autres territoires coloniaux et dépendants. Les femmes ukrainiennes prennent une part active à la campagne de solidarité avec la courageuse lutte des patriotes chiliens contre la junte fasciste et pour la libération de tous les détenus de ce régime illégal.
- 8) Les femmes de l'Ukraine soviétique, comme le peuple soviétique tout entier, attachent une grande importance au renforcement de la solidarité fraternelle avec l'héroïque peuple vietnamien. Dans les réunions de solidarité, elles ont exprimé leur soutien politique et moral au peuple frère du Viet Nam et stigmatisé la barbarie des agresseurs chinois à l'encontre de la population civile, y compris les femmes, les enfants et les vieillards. Sur l'initiative de nombreuses collectivités de travailleurs, on organise en Ukraine des samedis de travail bénévole, l'argent ainsi gagné étant versé au Fonds de la paix pour l'aide aux enfants du Viet Nam.
- 9) Comme les années précédentes, des spécialistes ukrainiennes de haut niveau ont figuré en 1978 et 1979 parmi les représentants de la RSS d'Ukraine à la trente-deuxième et à la trente-troisième sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies, à la vingtième session de la Conférence générale de l'UNESCO, ainsi qu'à différentes réunions et conférences de l'ONU et d'autres organisations internationales.
- 10) L'amitié et la compréhension entre les peuples se trouve encore renforcée par les échanges de délégations et de groupes touristiques et les rencontres internationales de représentantes d'organisations féminines de différents pays. Ainsi, pendant la période 1977-1979, des représentantes d'organisations féminines de presque tous les continents ont fait des séjours dans la RSS d'Ukraine. De nombreuses ukrainiennes se sont rendues dans divers pays du monde en tant que membres de délégations spécialisées.

11) Dans la RSS d'Ukraine, la participation des femmes à la lutte pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, contre le colonialisme, le racisme, la discrimination raciale, l'agression et l'occupation étrangères et toutes les formes de domination étrangère bénéficient du plein appui des organismes gouvernementaux et des organisations sociales, car cette participation est conforme aux principes qui guident la politique extérieure de l'Ukraine.

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

/Original : russe/

1) Les femmes soviétiques, comme le peuple soviétique tout entier, soutiennent pleinement la politique extérieure pacifique que poursuit avec persévérance l'Etat soviétique, et qui a trouvé son expression juridique dans la Constitution de l'URSS (chap. IV - "La politique extérieure"). Il est dit notamment à l'article 28 de la Constitution : "L'URSS applique fermement la politique léniniste de paix, elle oeuvre au renforcement de la sécurité des peuples et à une large coopération internationale". Les femmes soviétiques, qui représentent plus du tiers de l'ensemble des députés au Soviet suprême de l'URSS et au Soviet suprême des républiques fédérées, prennent une part active à l'élaboration et à l'adoption des décisions concernant les aspects essentiels de la politique extérieure de l'Union soviétique, qui a pour but de renforcer la paix et la sécurité, d'écartier le risque de guerres d'agression, de réaliser un désarmement général et complet, de soutenir la lutte des peuples pour la libération nationale et le progrès social, d'appliquer systématiquement le principe de la coexistence pacifique entre Etats ayant des systèmes sociaux différents. M. L. I. Brejnev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, a déclaré lors d'une réunion électorale de la circonscription Bauman de Moscou, le 2 mars 1979 : "Notre but est, pour le peuple soviétique, une paix durable et une sécurité stable et, pour tous les Etats du monde, une paix stable et la coopération pacifique. Pour atteindre ce but, nous lutterons sans trêve, sans épargner nos forces et notre énergie". Les femmes soviétiques, se réglant sur les principes pacifiques de la politique extérieure de l'Etat soviétique, ainsi que sur les buts énoncés dans le programme de lutte renforcée pour la paix et la coopération internationale, pour la liberté et l'indépendance des peuples, adopté par le parti communiste de l'Union soviétique à son 25ème Congrès, mènent, avec le peuple soviétique tout entier, une lutte incessante pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, et se prononcent fermement contre le colonialisme, le racisme, la discrimination raciale, l'agression, l'occupation étrangère et toutes les formes de domination étrangère.

2) C'est le Comité des femmes soviétiques qui représente ces dernières dans les mouvements féminins internationaux et dans les assemblées et réunions internationales, régionales et nationales. Le Comité, qui exprime les intérêts et la volonté de toutes les femmes soviétiques, contribue activement à l'application de la politique extérieure pacifique du Gouvernement soviétique; il soutient avec fermeté et persévérance la mise en oeuvre du principe de la coexistence pacifique des Etats ayant des systèmes sociaux différents, le renforcement d'une paix équitable et la coopération entre les peuples, l'appui aux mouvements de libération

/...

nationale, aux hommes et aux femmes en lutte contre le fascisme, pour la démocratie et le progrès social. Le Comité prend part aux activités des femmes du monde qui contribuent à la lutte des peuples pour la paix, la démocratie et le progrès social : ce sont en effet les conditions essentielles de l'égalité en droits pour les femmes et du bien-être de la génération montante.

3) Dans ses activités ordinaires, le Comité coopère étroitement avec d'autres organisations sociales soviétiques, comme le Comité soviétique pour la paix, le Fonds soviétique pour la paix, le Comité soviétique de la solidarité des peuples afro-asiatiques, le Comité soviétique pour la sécurité et la coopération en Europe, le Comité de solidarité avec les patriotes chiliens, l'Union des sociétés soviétiques pour l'amitié et les relations culturelles avec les pays étrangers, le Comité des organisations de jeunesse de l'URSS, le Conseil intersyndical central, l'Association de soutien à l'ONU en URSS, etc.

4) Tout en notant avec satisfaction les changements positifs survenus sur la scène internationale, les importants succès enregistrés dans la lutte qui vise à écarter le risque d'une nouvelle guerre mondiale et à réaliser un désarmement réel, les femmes soviétiques se rendent compte que le danger d'un conflit mondial n'est toujours pas écarté. La course aux armements se poursuit, on met au point et on produit de nouvelles armes et de nouveaux systèmes d'armes de destruction massive, encore plus perfectionnés, notamment les armes à neutrons, qui menacent l'existence même de l'humanité. En ces circonstances, les initiatives pacifiques de l'Union soviétique, lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ainsi que les importantes initiatives prises conjointement par les pays socialistes en novembre 1978 à Moscou, à la réunion du Comité politique consultatif des pays membres du Traité de Varsovie revêtent une actualité particulière. M. L. I. Brejnev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, a noté que "mettre fin à la course aux armements, écarter le danger de guerre nucléaire mondiale, est à notre époque le problème le plus urgent, le plus brûlant de l'humanité". L'Union soviétique et les autres pays socialistes ne ménagent pas leurs efforts dans la poursuite de ces objectifs. Les Soviétiques et notamment les femmes soviétiques, occupés à des travaux pacifiques, constructifs, perçoivent parfaitement toute l'importance et l'urgence du désarmement pour éliminer la guerre de la vie des générations actuelles et à venir. Les femmes soviétiques, comme le peuple soviétique tout entier ont la guerre en abomination. Elles ne sont pas encore refermées les plaies reçues par chaque famille soviétique du fait des richesses nationales qui, pour ne parler que de l'URSS, a anéanti près du tiers des richesses nationales, réduit en ruines et en cendres plus de 70 000 villes et villages, fauché 20 millions de vies humaines, laissé sans abri des centaines de milliers d'orphelins.

5) Les femmes soviétiques participent à toutes les activités nationales et internationales qui ont pour but le désarmement, une paix stable et la compréhension entre les peuples. Le Comité des femmes soviétiques, qui prête une attention particulière à la lutte pour la paix, soutient par tous les moyens l'effort entrepris par les organisations féminines du monde, la Fédération démocratique internationale des femmes, le Conseil mondial de la paix et d'autres organisations et mouvements internationaux pour faire cesser la course aux armements et réaliser le désarmement, pour écarter le danger de guerre nucléaire mondiale, pour interdire la production

de la bombe à neutrons et son implantation en Europe occidentale, pour approfondir et consolider la détente internationale. C'est à ces problèmes qu'a été consacrée la réunion plénière du Comité des femmes soviétiques, qui a eu lieu en février 1978, et a examiné l'activité du Comité en ce qui concerne l'application à l'époque actuelle du programme de lutte renforcée pour la paix et le désarmement. Les femmes soviétiques ont pris une part active à la semaine consacrée à la promotion des objectifs du désarmement, célébrée en application de la résolution adoptée par l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire. Le Comité des femmes soviétiques a tenu, à l'occasion de cette importante manifestation internationale, une réunion extraordinaire, au cours de laquelle a été adopté un appel aux femmes du monde.

6) Ces dernières années se sont déroulées d'importantes manifestations internationales de l'opinion publique à l'occasion desquelles ont été soutenues les initiatives pacifiques de l'Union soviétique et des pays de la communauté socialiste en faveur d'un désarmement général et complet, et du renforcement de la paix et de la sécurité des peuples. Le Comité des femmes soviétiques a participé activement à la préparation et aux travaux de ces réunions. On peut citer parmi les dernières manifestations de ce type le Congrès mondial des forces de la paix à Moscou en 1973; les Assemblées I et II des forces sociales pour la sécurité européenne et la coopération de Bruxelles; la campagne de signatures en faveur du deuxième Appel de Stockholm pour la cessation de la course aux armements et pour le désarmement; la Conférence mondiale pour la cessation de la course aux armements, pour le désarmement et la détente (Helsinki, septembre 1976); la Réunion mondiale des forces de la paix (Moscou, janvier 1977); l'Assemblée mondiale des bâtisseurs de la paix (Varsovie, mai 1977); la Conférence internationale des organisations non gouvernementales sur le désarmement (Genève, février 1978); la Conférence internationale contre la bombe à neutrons organisée à l'initiative du Conseil mondial pour la paix (Genève, février 1978).

7) L'année 1975, proclamée par l'ONU Année internationale de la femme, occupe une place particulière dans l'activité internationale des femmes soviétiques. Les représentantes des femmes soviétiques ont participé à la préparation et à l'organisation d'événements extrêmement importants de l'Année internationale - notamment la Conférence mondiale de l'ONU à Mexico et le Congrès mondial consacré à l'Année internationale de la femme à Berlin. Ces instances représentatives ont fortement contribué à l'intégration des femmes à la lutte pour le renforcement de la paix et la compréhension entre les peuples. Les femmes soviétiques déploient actuellement une grande activité pour appliquer les décisions du Congrès et les textes de la Conférence, développer diverses formes de coopération avec la communauté internationale des femmes qui luttent pour la paix, la démocratie et le progrès social.

8) Ces dernières années, les organisations féminines internationales et nationales inscrivent de plus en plus souvent les questions de la lutte pour la paix et le désarmement à l'ordre du jour de leurs congrès, conférences, séminaires où les femmes soviétiques participent activement. Ainsi, le Séminaire international intitulé "Les femmes et le désarmement général" (Vienne, 1978), organisé à l'initiative de la Fédération démocratique internationale des femmes (FDIF) et de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, avec la participation d'organisations féminines internationales d'orientations diverses (Conseil international des femmes, Union mondiale chrétienne des femmes abstinences, Association mondiale des unions chrétiennes féminines, etc.), a eu une audience considérable au sein du mouvement féminin international. Les questions de désarmement ont /...

également été abordées au Colloque international de l'UNESCO consacré à la participation des femmes à la vie politique qui s'est tenu à San Francisco en octobre 1978. Le Comité des femmes soviétiques y a présenté un rapport spécial sur le thème "Le rôle de la femme dans la lutte pour le désarmement et le renforcement de la paix". Une grande attention a été prêtée aux problèmes du désarmement lors de la session du Conseil de la FDIF qui a eu lieu à Moscou en mai 1978. La discussion qui s'est engagée sur ces questions témoignait de la conscience politique croissante des femmes et de leur compréhension du fait que la lutte pour le désarmement est la tâche primordiale de toutes les forces sociales et la condition nécessaire de la solution des problèmes sociaux les plus importants. Le Conseil de la Fédération a adopté un texte adressé à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée au désarmement. La Vice-Présidente de la Fédération, Mme V. V. Nikolaeva-Terechkova, présidente du Comité des femmes soviétiques, a, au nom des millions de femmes du monde entier, lancé un appel pressant à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU lui demandant de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher une nouvelle guerre mondiale et réaliser un désarmement général et complet.

9) En 1977-1978, les problèmes de la paix et du désarmement ont trouvé leur expression dans un certain nombre de manifestations régionales de la Fédération : un séminaire à Delhi sur le thème "La situation actuelle des enfants en Asie"; un séminaire à Budapest consacré aux problèmes des femmes travailleuses en Europe; une "table ronde" à Luanda sur le thème : "Renforcement de la solidarité avec les enfants, les femmes, les peuples d'Afrique australe dans leur lutte pour l'indépendance". Ces réunions, à la préparation et à l'organisation desquelles a participé le Comité des femmes soviétiques, se sont déroulées en présence d'un large public et avec la participation de représentants d'organisations ayant des orientations politiques diverses.

10) Le Séminaire international "Les femmes et le socialisme", organisé en 1977 à Moscou dans le cadre de la célébration du soixantième anniversaire de la Grande révolution socialiste d'Octobre et au cours duquel une grande attention a été consacrée à l'examen des questions relatives à la participation des femmes à la lutte pour la paix et le désarmement et la libération nationale et sociale, a eu une grande portée politique et pratique pour les femmes de nombreux pays du monde.

11) De même, les questions liées à la participation des femmes à la lutte pour la paix et le désarmement étaient au centre des préoccupations lors de l'échange de délégations avec des organisations féminines des Etats-Unis, d'Angleterre, de Belgique, du Japon, d'Italie, du Danemark, de la République fédérale d'Allemagne et d'autres pays. Un colloque soviéto-finlandais, qui s'est tenu à Moscou en 1978 et auquel participaient des représentantes d'organisations féminines des principaux partis politiques de Finlande, a été consacré à ces questions.

12) Conscientes du rapport étroit qui lie le désarmement et le développement, les femmes soviétiques, ainsi que le peuple soviétique tout entier, militent résolument en faveur de l'application de la résolution 3093 (XXVIII) de l'Assemblée générale de l'ONU sur la réduction de 10 p. 100 des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et l'utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement, notamment pour les besoins des femmes et des enfants. Constatant que la mise en oeuvre de cette

résolution traîne en longueur, l'Union soviétique a, à la trente-troisième session de l'Assemblée générale de l'ONU, présenté une nouvelle initiative tendant à demander aux Etats ayant un potentiel économique et militaire important, de consentir à réduire du même ordre de grandeur leurs budgets militaires, non pas en pourcentage mais en chiffres absolus, d'entreprendre cette réduction dès l'exercice financier suivant et de l'étendre sur une période de trois ans. Dix pour cent des fonds ainsi dégagés serviraient à augmenter l'aide aux pays en voie de développement. La mise en oeuvre de cette proposition pourrait contribuer non seulement à renforcer la paix et la sécurité des peuples, à élargir et à approfondir le processus de la détente et à assainir la conjoncture internationale, mais également à améliorer la situation socio-économique des Etats en développement et notamment celle des femmes et des enfants. C'est pourquoi dans toutes les rencontres et instances internationales, les femmes soviétiques demandent invariablement qu'on oeuvre par tous les moyens à la mise en oeuvre desdites initiatives.

13) Les femmes soviétiques accordent une attention particulière au renforcement de la paix et de la sécurité et au développement de la coopération dans toutes ses formes en Europe. Le Comité des femmes soviétiques, qui est l'un des fondateurs du Comité soviétique pour la sécurité en Europe, prend une part active à toutes les manifestations organisées par les organisations sociales soviétiques dans ce domaine. Ces organisations, y compris les organisations féminines, ont contribué à la convocation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, et à l'heure actuelle, elles font tout ce qui est en leur pouvoir pour que l'Acte final de la Conférence soit pleinement appliqué. Au moment où l'on procède aux préparatifs de la réunion à Madrid des Etats qui ont participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, le soutien dont jouissent auprès des femmes du monde entier les propositions de l'Union soviétique concernant le non-recours par ces pays aux armements tant nucléaires que classiques et la conclusion d'un pacte de non-agression entre les participants à la Conférence paneuropéenne revêt une importance particulière à cet égard.

14) Des liens étroits de solidarité internationale unissent les femmes soviétiques et l'ensemble des femmes de tous les continents. Ces liens internationaux sont nombreux, et la coopération et les contacts avec les femmes de tous les pays très diversifiés. Proclamant le droit des peuples à l'indépendance, les femmes soviétiques se déclarent hostiles à tous les actes d'agression quels qu'ils soient, et quelle que soit la région du monde où ils aient lieu. Elles offrent un soutien total aux peuples qui luttent pour la liberté en Asie, en Afrique et en Amérique latine. L'agression de la Chine contre le peuple héroïque du Viet Nam et les actes de provocation de la Chine contre le Laos, qui constituent une violation des normes du droit international et portent atteinte à la souveraineté d'Etats indépendants, ont suscité la colère et l'indignation des femmes soviétiques. Le Comité des femmes soviétiques a activement pris part à une vaste campagne de solidarité avec la lutte menée par le peuple vietnamien contre l'agression chinoise. En outre, ils Soviétiques complètent l'appui moral et politique qu'ils prêtent au peuple vietnamien par une aide matérielle. Fidèles à leur devoir international, elles ont décidé de verser au Fonds d'aide au peuple héroïque du Viet Nam, victime de l'agression chinoise, une importante partie des ressources recueillies grâce au travail volontaire accompli le 21 avril 1979 au cours d'un samedi léniniste. Avec les organisations féminines de nombreux pays du monde, le Comité des femmes soviétiques participe à la création à Hanoï d'un centre de soins aux mères et aux enfants.

15) Le soutien à la lutte légitime des peuples arabes pour leur indépendance nationale, pour l'élimination des effets de l'agression israélienne et pour le retour de la paix au Proche-Orient occupe une place importante dans les activités internationales des femmes soviétiques. Une assistance considérable a été fournie à l'Intersyndicale des femmes palestiniennes qui lutte pour le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son propre Etat. Tout en participant à des campagnes internationales de solidarité avec la lutte des peuples arabes contre l'agression israélienne, pour un règlement pacifique d'ensemble du problème du Moyen-Orient et contre la signature d'un accord séparé entre Israël et l'Egypte, le Comité des femmes soviétiques procure aux organisations féminines des pays arabes une assistance matérielle très importante destinée avant tout aux femmes et aux enfants vivant dans des camps de réfugiés palestiniens. Des autobus, du tissu, des médicaments, des vêtements d'enfants et des produits alimentaires ont été envoyés en Syrie, au Liban et en Jordanie où se trouvent un grand nombre de camps de réfugiés.

16) Pendant de nombreuses années, les femmes soviétiques ont fermement soutenu ceux qui luttent pour l'indépendance nationale en Guinée-Bissau, en Angola, au Mozambique et dans les îles du Cap-Vert. A l'heure actuelle, appuyant les efforts déployés par les femmes de ces pays en vue d'éliminer les séquelles du colonialisme et de renforcer l'indépendance de leur propre pays, les femmes soviétiques envoient dans ces pays des médecins - spécialistes et enseignants pour faire des cours théoriques et dispenser des connaissances pratiques dans le domaine des soins à donner aux mères et aux enfants, pour aider à créer des services en faveur de l'enfance, éliminer l'analphabétisme, etc. Des fournitures scolaires et de bureau, des tissus, des machines à coudre, etc. sont envoyés aux centres sociaux féminins. Le Comité des femmes soviétiques est à l'origine de l'organisation en URSS de nombreuses manifestations en l'honneur de dates mémorables liées à la lutte des femmes africaines pour leurs droits et pour l'indépendance de leur pays. L'Union soviétique célèbre chaque année la Journée de la femme africaine (cette date est liée à la création de l'Organisation panafricaine des femmes qui regroupe en son sein les organisations féminines de plus de 40 pays africains et avec laquelle le Comité des femmes soviétiques coopère dans de très nombreux domaines); la Journée de la femme guinéenne, la Journée de la femme angolaise, la Journée de la femme mozambicaine et la Journée de solidarité avec les femmes d'Afrique du Sud.

17) Développant leur collaboration avec les femmes des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, les femmes soviétiques partagent volontiers avec les organisations féminines des jeunes pays en développement l'expérience accumulée au cours des années d'existence de l'Etat soviétique en ce qui concerne la solution des problèmes de la femme, l'élimination de l'analphabétisme et l'organisation de l'enseignement sanitaire. A ces fins sont organisés des séminaires et des rencontres bilatérales. Ainsi, un séminaire à l'intention des représentantes des organisations féminines des pays d'Asie et d'Afrique a eu lieu à Moscou sur le thème : "L'expérience des solutions apportées aux problèmes de la femme dans le cadre d'un Etat multinational". En 1975, pour répondre aux vœux des femmes de ces régions, le Comité des femmes soviétiques a organisé dans le cadre de l'Année internationale de la femme à Alma-Ata (URSS) un séminaire à l'intention des femmes des pays d'Asie portant sur la participation des femmes au développement économique de leur pays et leur rôle dans l'éducation de la génération montante. Les femmes soviétiques ont participé à de nombreuses rencontres et séminaires régionaux, y compris à leur préparation,

/...

consacrés à l'enseignement féminin, à la formation professionnelle des femmes, etc. Soucieux d'aider les organisations féminines des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine à former des cadres nationaux, le Comité des femmes soviétiques offre chaque année des bourses d'études à des jeunes filles originaires de ces pays. Actuellement, grâce aux bourses du Comité, plus de 600 jeunes filles originaires de 51 pays étudient dans différents établissements d'enseignement secondaire ou supérieur spécialisés de l'Union soviétique.

18) Estimant que le colonialisme et le néo-colonialisme, le racisme et l'apartheid représentent de dangereuses sources de tension internationale et de conflits les femmes soviétiques soutiennent résolument la lutte des peuples et des mouvements de libération de l'Afrique du Sud, du Zimbabwe et de la Namibie pour l'indépendance nationale, ainsi que contre l'apartheid et le racisme. Elles apportent également tout l'appui possible aux jeunes Etats africains qui ont conquis leur indépendance mais qui poursuivent la lutte pour l'élimination des séquelles du colonialisme et du néo-colonialisme. Les femmes soviétiques participent à toutes les mesures prises à l'initiative de la FDIF, de l'Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques et des organisations de masse soviétiques pour venir en aide aux peuples de ces pays. Par ses prises de position dans la presse et à la radio, comme par ses protestations, le Comité des femmes soviétiques condamne sévèrement le racisme sous toutes ses formes et manifestations et démasque la politique d'apartheid. Les femmes soviétiques mènent de larges actions de solidarité avec ceux qui combattent le colonialisme et le racisme. Exprimant leur solidarité avec la lutte des peuples de l'Afrique australe pour leur libération, elles apportent une aide matérielle aux organisations féminines de la région. Des médicaments, des troussees pharmaceutiques, des produits alimentaires ont été envoyés au secrétariat féminin de l'African National Congress (Afrique du Sud) ainsi qu'aux femmes du Zimbabwe et de la Namibie. La solidarité avec les femmes des pays en lutte pour l'indépendance nationale, contre le colonialisme, le néo-colonialisme, le racisme, la discrimination raciale, l'apartheid, l'agression et la domination étrangère a été un des principaux thèmes de nombreuses rencontres internationales au cours des dernières années : séminaire international sur le rôle des femmes et des organisations féminines dans la lutte contre le colonialisme, le néo-colonialisme, la discrimination raciale et l'apartheid (Guinée, 1977); rencontre internationale sur la solidarité avec les enfants, les femmes et les peuples de l'Afrique australe dans leur lutte pour la libération et l'indépendance nationales, la démocratie et la paix (Angola, 1978); réunion du Conseil de l'Organisation panafricaine des femmes (Madagascar, 1978); session du Conseil de la Fédération démocratique internationale des femmes (Moscou, 1979); au cours de laquelle s'est tenue une séance spéciale consacrée à l'apartheid avec projection d'un documentaire montrant le vrai visage du colonialisme, du racisme et de l'apartheid en Afrique australe. Le Comité des femmes soviétiques a pris une part active aux travaux de tous ces importants forums internationaux.

19) Les femmes soviétiques apportent leur soutien à la lutte contre le fascisme, pour la démocratie et le progrès social. Au nombre des actions de solidarité, une place importante revient aux manifestations organisées pour appuyer la lutte des peuples du Chili, de l'Uruguay et du Nicaragua pour la liberté et l'indépendance. Le Comité des femmes soviétiques tire du Fonds soviétique pour la paix (dont il est l'un des fondateurs), alimenté par les contributions volontaires des citoyens soviétiques, les moyens nécessaires pour financer toutes ces manifestations de solidarité, ainsi que l'aide matérielle apportée. Les femmes jouent un rôle extrêmement actif dans l'approvisionnement de ce fonds.

20) En vue de favoriser la paix et la compréhension mutuelle entre les peuples, le Comité des femmes soviétiques se tient en relation avec 250 organisations féminines nationales, régionales et internationales dans plus de 120 pays. On citera la Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté, la Fédération internationale des femmes juristes, l'Organisation panafricaine des femmes, l'Organisation panarabe des femmes parmi beaucoup d'autres. Le Comité est membre de la Fédération démocratique internationale des femmes depuis sa fondation et participe activement à toutes ses activités qui ont pour objet de préserver et de renforcer la paix, l'indépendance nationale, la démocratie, le progrès social, l'égalité de droits entre l'homme et la femme et le bien-être des enfants.

B. Obstacles à des progrès continus

6. Dans les paragraphes qui suivent, on trouvera une analyse des observations relatives aux principaux obstacles à une plus grande participation des femmes à la coopération internationale et au renforcement de la paix mondiale qui avaient été reçues des Etats, au 31 juillet 1979, en réponse au questionnaire sur l'application du Plan d'action mondial adopté à la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme 6/. Les données quantitatives fournies sur la participation des femmes à la coopération internationale et au renforcement de la paix internationale figurent en annexe.

7. La plupart des gouvernements ont reconnu explicitement ou implicitement que la participation des femmes à la coopération internationale et au renforcement de la paix mondiale devrait être accrue. Quelques gouvernements ont indiqué qu'aucun obstacle ne s'opposait à une telle participation (Belgique, Irlande, Maurice et Sierra Leone) ou qu'il n'y avait pas d'obstacles directs, formels ou de caractère

6/ Des renseignements ont été fournis par les pays suivants : Australie, Autriche, Belgique, Botswana, Canada, Colombie, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Grèce, Honduras, Inde, Irlande, Islande, Jamaïque, Kenya, Malaisie, Maurice, Norvège, Paraguay, Pérou, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Suède et Togo.

juridique (Espagne, Islande, Norvège, Sénégal et Suède). Cependant, la plupart des gouvernements ont souligné que les obstacles qui entravent généralement la promotion de la femme dans tous les secteurs de la société se retrouvent également dans ce domaine; un certain nombre d'entre eux ont évoqué à ce propos les valeurs sociales, culturelles et traditionnelles qui empêchent les femmes de participer à la vie publique et à la coopération internationale (Colombie, Espagne, Singapour et Sri Lanka). D'autres ont mentionné les attitudes et les traditions qui continuent d'assigner aux femmes la responsabilité du foyer et des enfants et qui leur imposent un double fardeau lorsqu'elles prennent un emploi, se livrent à des activités politiques ou assument des fonctions publiques, diminuant ainsi le temps et l'énergie qu'elles peuvent consacrer à des activités hors du foyer (Inde, Islande et Suède). Dans certains cas, il a été noté que les questions concernant la coopération et la paix internationales étaient par tradition un domaine exclusivement réservé aux hommes (Honduras et Paraguay) et que les femmes étaient victimes d'un préjugé en cette matière (Sénégal et Togo). A ce propos, un pays (Belgique) a fait observer dans sa réponse que certains pays avaient fait savoir qu'ils ne souhaitaient pas voir des femmes occuper des postes diplomatiques importants dans leurs délégations ou dans leurs activités de coopération internationales aux fins du développement.

8. La passivité manifestée par les femmes a été expressément mentionnée dans un cas (Inde), et dans un autre cas un gouvernement (Etats-Unis d'Amérique) a fait état du manque et donc du besoin de communication entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les femmes de différents pays ou de différentes organisations professionnelles ou autres.

9. Quelques gouvernements ont souligné le manque général de formation et d'instruction des femmes, leur manque d'expérience dans le domaine considéré en particulier et leur absence de perspective en matière internationale, surtout dans les régions rurales. Leur ignorance des langues étrangères est également un obstacle (Egypte, Honduras et Togo).

10. Certains gouvernements ont observé que parfois, en plus d'autres obstacles d'ordre général, s'occuper des questions internationales comporte la nécessité de voyager et oblige souvent à s'absenter du pays d'origine pendant de longues périodes, ce qui pose fréquemment des problèmes pour la famille (Autriche, Grèce et Suède). Le manque de fonds pour se rendre à l'étranger en vue d'assister aux conférences consacrées à la paix a également été cité comme un obstacle spécifique à une participation plus grande des femmes (Botswana et Kenya).

11. Un certain nombre de gouvernements ont noté une évolution positive vers une plus grande participation des femmes à la coopération internationale et au renforcement de la paix mondiale, grâce à la conscience de plus en plus claire qu'elles ont du rôle qu'elles peuvent jouer dans ce domaine crucial, comme suite à une politique délibérée d'encouragement de la part des pouvoirs publics (Australie, Grèce et Jamaïque). A ce propos, il a été fait mention du rôle des organisations féminines nationales, qui pourrait encore être renforcé et élargi en vue d'inciter leurs réseaux locaux à répondre aux besoins des femmes dans les domaines économique, politique, sanitaire et éducationnel (Canada, Singapour, Sri Lanka).

III. PARTICIPATION DES FEMMES COMME REPRESENTANTES DE LEUR GOUVERNEMENT AUX REUNIONS PERTINENTES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

12. Les tableaux A à D ci-après contiennent des exemples récents du taux de participation des femmes à l'élaboration des politiques de l'Organisation des Nations Unies concernant la paix et la sécurité internationales, le colonialisme, le racisme, la discrimination raciale, l'agression et l'occupation étrangères et toutes les formes de domination étrangère. Cette statistique de la représentation des femmes aux séances considérées des réunions choisies ne prétend pas fournir un tableau complet de leur participation, mais donne une indication relativement précise des tendances actuelles 7/.

A. Réunions concernant la paix et la sécurité internationales, l'agression et l'occupation étrangères

Organe ou réunion de l'Organisation des Nations Unies	Nombre de membres ou de participants	Nombre de femmes présentes	Etats représentés par des femmes	Source et date des renseignements
Dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement	559 représentants 323 suppléants	20 32	Angola (3), Australie, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Guyane, Indonésie, Irlande, Jamaïque (2), Japon (2), Koweït, Libéria, Luxembourg, Mongolie, Nouvelle-Zélande (2), Nicaragua (2), Norvège, Ouganda, Pakistan (2), Sierra Leone, Singapour (3), Somalie (2), République-Unie de Tanzanie, Uruguay, Venezuela (3), Zambie	ST/SG/SER.C/L.571 16 juin 1978
Total	882	52		

7/ Des femmes ont également participé à certaines des réunions considérées en qualité de conseillères des gouvernements ou de représentantes des institutions spécialisées ou des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales.

A. Réunions concernant la paix et la sécurité internationales, l'agression et l'occupation étrangères (suite)

<u>Organe ou réunion de l'Organisation des Nations Unies</u>	<u>Nombre de membres ou de participants</u>	<u>Nombre de femmes présentes</u>	<u>Etats représentés par des femmes</u>	<u>Source et date des renseignements</u>
Première Commission de l'Assemblée générale	254 représentants 202 suppléants	6 12	Angola, Bahamas, Bolivie, Costa Rica, Danemark (2), Gambie, Jamaïque (2), Nouvelle-Zélande, République dominicaine, Samoa, Suède (3), Tunisie, Venezuela (2)	A/C.1/33/4 16 octobre 1978
Total	456	18		
Commission du désarmement	189 représentants	5	Jamaïque, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République dominicaine	A/CN.10/INF.1 10 janvier 1979
Comité du désarmement	212	13	Australie, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, Mexique (3), Royaume-Uni, Sri Lanka, Suède (3), Venezuela (2),	CD/INF.2 1er février 1979
Conseil de sécurité	63	2	Etats-Unis d'Amérique et Zambie	ST/SG/SFR.A/244 Mars 1979
Conseil consultatif pour les études sur le désarmement	27	0		ST/SG/C.1/R.5 22 novembre 1978

A. Réunions concernant la paix et la sécurité internationales, l'agression et l'occupation étrangères (suite)

<u>Organe ou réunion de l'Organisation des Nations Unies</u>	<u>Nombre de membres ou de participants</u>	<u>Nombre de femmes présentes</u>	<u>Etats représentés par des femmes</u>	<u>Source et date des renseignements</u>
Groupe d'experts chargé d'étudier les possibilités de création d'une agence internationale de satellites de contrôle chargés des accords de désarmement	8	0		DC/1144 7 juin 1979
Groupe d'experts chargé d'étudier la relation entre le désarmement et la sécurité internationale	10	1	Etats-Unis d'Amérique <u>a/</u>	SG/AG/221 DC/1121 16 avril 1979
Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier le désarmement régional	10	0		DC/1154 18 juin 1979

a/ Les membres des organes consultatifs et des groupes d'experts ne représentant pas officiellement leur gouvernement.

A. Réunions concernant la paix et la sécurité internationale, l'agression et l'occupation étrangères (suite)

<u>Organe ou réunion de l'Organisation des Nations Unies</u>	<u>Nombre de membres ou de participants</u>	<u>Nombre de femmes présentes</u>	<u>Etats représentés par des femmes</u>	<u>Source et date des renseignements</u>
Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier les rapports entre le désarmement et le développement	25	1	Suède <u>a/</u>	DC/1080 10 janvier 1979

B. Réunions consacrées au colonialisme

<u>Organe ou réunion de l'Organisation des Nations Unies</u>	<u>Nombre de membres ou de participants</u>	<u>Nombre de femmes présentes</u>	<u>Etats représentés par des femmes</u>	<u>Source et date des renseignements</u>
Comité spécial des Vingt-Quatre <u>b/</u>	70	5	Chine, Inde, Indonésie, République-Unie de Tanzanie, Trinité-et-Tobago	A/AC.109/INF.17 10 avril 1979
Conseil des Nations Unies pour la Namibie	80	5	Inde, Indonésie, Libéria, Turquie, Venezuela	A/AC.131/INF.7 21 mars 1979
Conseil de tutelle : quarante-cinquième session	32	4	France, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique (2)	T/1793 1er juin 1978

b/ Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

C. Réunions consacrées au racisme et à la discrimination raciale

<u>Organe ou réunion de l'Organisation des Nations Unies</u>	<u>Nombre de membres ou de participants</u>	<u>Nombre de femmes présentes</u>	<u>Etats représentés par des femmes</u>	<u>Source et date des renseignements</u>
Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale	410	40	Angola, Argentine, Bolivie, Bulgarie, Colombie (2), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Finlande, Iran (2), Irlande, Jamaïque (2), Kenya, Lesotho, Madagascar, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Panama (2), Pérou, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, Saint-Marin, Suisse, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yougoslavie (2), Zambie	A/CONF.92/INF.2 5 octobre 1978
Comité spécial contre l' <u>apartheid</u>	54	2	Malaisie, Trinité-et-Tobago	GA/AP/928 12 janvier 1979

D. Réunions consacrées à la domination étrangère

<u>Organe ou réunion de l'Organisation des Nations Unies</u>	<u>Nombre de membres ou de participants</u>	<u>Nombre de femmes présentes</u>	<u>Etats représentés par des femmes</u>	<u>Source et date des renseignements</u>
Commission des sociétés trans-nationales, groupe de travail inter-gouvernemental du code de conduite :				
Première session	118	5	Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni (2)	E/C.10/AC.1/INF.1 24 juin 1977
Sixième session	101	5	Cuba, Jamaïque, Etats-Unis d'Amérique (3)	E/C.10/AC.2/INF.5 9 mars 1979

IV. RESUME DES REPONSES RECUES DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

13. On trouvera ci-après un résumé des réponses envoyées par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, en application des dispositions du paragraphe 6 de la résolution 31/142 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1977 8/.

14. Les réponses reçues des organisations non gouvernementales sont présentées en quatre parties. D'une part, une distinction est faite entre les réponses relatives à la participation des femmes au renforcement de la paix et de la sécurité internationales (section A) et celles qui ont trait à la participation des femmes à la lutte contre le colonialisme, le racisme, la discrimination raciale, l'agression et l'occupation étrangères et toutes les formes de domination étrangère (section B). D'autre part, une distinction est également faite entre a) les résumés des réponses reçues d'organisations de la catégorie I, et b) les résumés des réponses reçues d'organisations de la catégorie II et de la liste.

8/ Pour la liste des organisations non gouvernementales, voir plus haut la note infrapaginale 4/.

A. Participation des femmes au renforcement de la paix et de la sécurité internationales

Catégorie I

15. L'Alliance internationale des femmes a souligné combien il était important que les femmes prennent des responsabilités dans la famille des nations, et non pas seulement dans la famille biologique. L'Alliance a noté que peu de femmes font partie des délégations nationales à l'Organisation des Nations Unies et que, sur le plan tant national qu'international, elles n'ont que très peu de pouvoir politique direct. Les organisations féminines ont été instamment appelées à travailler à la modification de cet état de choses. Un niveau d'éducation plus élevé pour les femmes et des politiques gouvernementales de promotion de la femme sont pour l'Alliance des conditions préalables indispensables pour cette modification. Tout en préconisant le partage égal des responsabilités parentales entre la mère et le père, l'Alliance a exprimé l'avis que les femmes sont particulièrement à même de promouvoir la paix internationale. Elles ont notamment la possibilité d'inculquer à leurs enfants un esprit de conciliation dans les rapports humains et la capacité de passer au-dessus des barrières politiques et idéologiques. Selon l'Alliance, les femmes s'acquitteraient plus volontiers de leurs devoirs internationaux si elles se rendaient compte que faute de paix les êtres humains et toutes les autres formes de vie sur terre sont partout en danger.

16. La Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales a appelé l'attention sur le double objectif qu'elle poursuit depuis sa fondation il y a 50 ans, à savoir la promotion de la condition de la femme et l'édification de la paix. C'est pourquoi la Fédération a appuyé, lors de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme en 1975, l'importance donnée au rôle que les femmes doivent jouer dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies. La Fédération a donné plusieurs exemples de la façon dont ses organisations membres poursuivent ses objectifs. Les femmes sont admises dans les fédérations nationales des femmes de carrières libérales et commerciales sans considération de confession, de couleur ou de nationalité. Des activités sont également organisées en vue de développer la coopération et la compréhension internationales. Cette absence d'esprit partisan dans les organisations est, pour la Fédération, un élément fondamental pour la promotion de la compréhension et de la paix internationales.

17. La Fédération démocratique internationale des femmes a souligné l'appui qu'apportent les organisations nationales qui lui sont affiliées à toutes les activités de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la paix et du désarmement, notamment celles qui se rattachent à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, et à la trente-troisième session ordinaire qui a suivi. La Fédération a déclaré que, pour assurer une paix durable, il faudrait interdire complètement les armes nucléaires, la fabrication de la bombe à neutrons et la mise au point et la fabrication de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, parvenir au désarmement et faire progresser la détente politique et militaire. Comme les deux autres organisations non gouvernementales de catégorie I qui ont adressé des réponses sous la présente

rubrique, la Fédération démocratique internationale des femmes a considéré la recherche d'une paix durable comme un problème vital pour l'humanité entière et estimé que la participation la plus complète des femmes à cet effort était indispensable. Pour la Fédération, l'égalité des femmes est en outre inséparable du renforcement de la paix et la recherche de solutions aux problèmes concernant les femmes est étroitement liée à l'amélioration des rapports entre Etats en ce qui concerne l'égalité des droits, du respect de la souveraineté nationale et du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force ainsi qu'à l'application des principes de la coexistence pacifique. Selon la Fédération, les préparatifs de guerre ont encore aggravé la condition des femmes dans plusieurs pays, notamment par suite du chômage et de l'inflation résultant de l'accroissement des dépenses militaires. La Fédération a également dénoncé l'existence de forces hostiles à la solution des problèmes vitaux de l'humanité, qui comportent le risque de guerre nucléaire. Un Comité international pour la Décennie des Nations Unies pour la femme a été créé; il est constitué de représentants d'organisations non gouvernementales internationales, régionales et nationales, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies représentée par ses institutions spécialisées. L'une des quatre grandes activités du Comité a été d'aider à la promotion de la paix et du désarmement. A ces fins, des programmes concrets étaient en cours d'exécution. Le premier d'entre eux était l'organisation d'une conférence mondiale ayant pour thème "Un avenir de paix, et de sécurité pour tous les enfants", devant se tenir en 1979 au cours de l'Année internationale de l'enfant.

Catégorie II et Liste

18. L'Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques a averti que la paix mondiale ne serait pas possible tant que la moitié de la population du monde serait reléguée aux marges de l'histoire et du progrès. Les disparités sociales fondées sur le sexe, entre autres caractères distinctifs, constituaient un obstacle à la paix et à la sécurité internationales.
19. L'Alliance baptiste mondiale a exprimé la conviction que tenter de régler les différends internationaux en recourant à la guerre était contraire à la religion chrétienne.
20. Le Consortium on Peace Research, Education and Development a déclaré que les femmes, qu'elles exercent ou non une profession, avaient joué un rôle éminent dans les efforts visant à arrêter la course aux armements. Toutefois, les membres du Consortium pensaient que les femmes devraient être plus nombreuses dans les domaines de la recherche et de la participation politique. Ils ont été d'accord avec les autres organisations pour préconiser que les femmes soient plus nombreuses à faire partie des organes internationaux qui négocient les problèmes militaires et les questions de sécurité. Ils ont instamment demandé que la possibilité soit donnée aux femmes de jouer en ces matières un rôle effectif et important en tant que responsables politiques à part entière aux yeux des autres dirigeants comme à ceux du public.

21. La Fondation Ford a exprimé l'avis que la lutte des femmes pour la paix et la sécurité est liée à la lutte pour l'amélioration de la situation sociale et économique amoindrie qu'entraîne la pauvreté.
22. L'Association internationale des juristes démocrates a signalé qu'elle tiendrait, au cours de l'année 1979, un colloque international sur "La situation des femmes : droit et réalité", qui aurait entre autres pour but de promouvoir la paix et la sécurité.
23. Le Conseil international des femmes juives a travaillé à renforcer le rôle des femmes, notamment dans les domaines touchant à la paix et à la sécurité internationales. Comme beaucoup d'autres organisations, le Conseil a cherché en particulier à faire nommer ou élire des femmes à des postes de responsabilité à tous les niveaux, y compris dans les instances internationales. Le Conseil a fait valoir dans sa réponse que les femmes occupant des postes de responsabilité ne devraient pas être de simples porte-parole mais être habilitées à se prononcer en fonction de leur propre jugement. Il faudrait également que les moyens d'information fassent une place importante aux déclarations des femmes en faveur de la paix.
24. La Fédération internationale des femmes diplômées des universités a déployé des efforts particuliers pour encourager les femmes qualifiées à chercher des postes de responsabilité à tous les niveaux. Plusieurs organisations membres ont établi des listes de femmes ayant les qualifications voulues pour être recommandées à des postes de premier plan, y compris comme membres de délégations à l'Organisation des Nations Unies.
25. L'Union internationale humaniste et laïque s'est principalement attachée à soutenir les initiatives de l'Organisation des Nations Unies en vue du désarmement. L'Union s'est prononcée tout particulièrement en faveur d'un enseignement pour la paix dispensé indistinctement aux filles et aux garçons.
26. Le Service social international a également indiqué que ses membres étaient convaincus que les femmes devaient participer à tous les stades des efforts visant à garantir la paix.
27. La Fédération luthérienne mondiale a déploré le point de vue selon lequel le désarmement serait un domaine réservé aux hommes. Pour modifier cette attitude, a-t-elle suggéré, il faut faire prendre conscience à la fois aux hommes et aux femmes de la nécessité pour les femmes de participer au débat à ce sujet. Les femmes sont nécessaires non seulement en tant que renfort numérique, mais comme dépositaires d'importantes valeurs humaines. La Fédération a souligné que, si l'amour de la paix, valeur féminine, n'intervenait pas dans la prise des décisions à l'échelon international, c'était dû non seulement à l'absence physique des femmes dans les instances compétentes, mais aussi au fait que les valeurs féminines ne sont pas suffisamment respectées par la société dans son ensemble. C'est pourquoi une réévaluation des attitudes sociales, en vue d'y intégrer les valeurs féminines, contribuerait grandement à la lutte pour la paix internationale.

28. L'Internationale des femmes socialistes et l'Internationale socialiste, organisations affiliées représentant les partis socialistes démocratiques de tous les continents, ont indiqué qu'elles considéraient l'action en faveur de la paix et de la stabilité comme l'un de leurs objectifs primordiaux. Elles cherchent à instaurer celles-ci par le dialogue et la coopération. Les résolutions adoptées aux conférences de l'Internationale des femmes socialistes ont été adoptées par les Congrès de l'Internationale socialiste qui ont lieu d'ordinaire aussitôt après. La dixième Conférence de l'Internationale des femmes socialistes, qui a eu lieu à Vancouver en 1978 sur le thème "La violence dans la société", a été l'occasion d'un échange d'idées sur les conséquences de la course aux armements et des dépenses militaires. Le quatorzième Congrès de l'Internationale socialiste qui lui a fait suite s'est également penché sur cette question. Dans une importante déclaration de politique générale, le Congrès a affirmé que la détente doit être envisagée comme un concept dynamique et non comme le simple maintien du statu quo, et que la solution pacifique des conflits exige que l'on accepte les compromis réalistes et une progression par étapes.

29. L'Union mondiale des organisations féminines catholiques a lancé un appel en faveur de l'application universelle d'un système d'enseignement orienté vers la paix, ainsi qu'en vue de l'intensification et du renforcement du processus de détente internationale.

30. L'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines a indiqué que ses organisations membres sont profondément engagées en faveur du renforcement de la paix et de la poursuite du désarmement du fait de leur foi chrétienne. Le Comité exécutif de l'Alliance a recommandé en 1978 que les associations membres accordent à ces questions un haut degré de priorité. Un groupe de travail a par suite été créé pour identifier les problèmes liés au militarisme. Les travaux de l'Organisation des Nations Unies en vue de promouvoir la coopération internationale sont suivis de près et rapportés aux organisations membres, qui sont instamment invitées à fonder leurs politiques nationales sur leur conscience de l'importance de ces questions.

B. Participation des femmes à la lutte contre le colonialisme, le racisme, la discrimination raciale, l'agression et l'occupation étrangères et toutes les formes de domination étrangère

Catégorie I

31. L'Alliance internationale des femmes a exprimé l'avis que la contribution des femmes est indispensable dans la lutte contre le colonialisme, le racisme, la discrimination raciale, l'agression et l'occupation étrangères et toutes les formes de domination étrangère. Au foyer, en particulier les femmes ont la possibilité d'inculquer à leurs enfants la notion de l'égalité de toutes les races. L'Alliance a proposé que les femmes demandent à leurs gouvernements d'introduire à tous les niveaux d'enseignement une pédagogie positive concernant l'élimination de la discrimination raciale et la promotion de la compréhension internationale.

32. Le Conseil international des femmes a indiqué qu'avec les conseils nationaux de femmes qui lui sont affiliés, il a tout au long de ses 90 ans d'activité ininterrompue fait la démonstration du principe de l'égalité et de l'équité entre peuples de toutes les races, nations et confessions. Ainsi en disposaient ses statuts et ceux des conseils nationaux affiliés, comme l'assuraient également la composition de tous ces conseils et leurs méthodes de travail. Même dans les pays où un régime de discrimination entre les ressortissants est licite, les conseils nationaux de femmes ont accueilli parmi leurs membres et leurs représentants, et fait participer à leurs débats et à leurs travaux, des femmes de toutes origines ethniques, de toutes confessions et de toutes conditions sociales.

33. La Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales a maintenu le principe et la pratique de la non-discrimination dans toutes ses activités, entre tous ses membres et dans tous ses domaines d'intérêt, à l'échelon tant international que national et local. Elle a contribué à la création d'un climat propice à l'élimination de la discrimination. Une enquête a montré que la plupart des organisations affiliées continuent à faire obstacle à la politique d'apartheid. Certains membres de la Fédération ont souscrit au Fonds pour les victimes de l'apartheid et de la discrimination raciale, et certains clubs ont offert aux victimes des bourses d'étude.

34. La Fédération démocratique internationale des femmes a déclaré qu'au cours des dernières décennies, les femmes ont activement participé à la libération d'un certain nombre de pays sous domination étrangère et coloniale. Plusieurs pays et peuples engagés dans la voie d'un développement indépendant sont néanmoins menacés par l'intervention de forces cherchant à entraver l'édification de leur nouvelle vie libre et indépendante. La Fédération a instamment demandé que soit souligné et activement soutenu le rôle joué par les femmes dans ces luttes, ainsi que les droits de ces femmes et de ces peuples à défendre leur indépendance et la souveraineté de leur pays. La Fédération a noté que le colonialisme, la domination étrangère, la discrimination raciale, l'apartheid et les régimes d'oppression, où les femmes sont les premières victimes, constituent les principaux obstacles au développement des peuples. Elle a exprimé sa préoccupation particulière à l'égard de la situation des femmes dans les pays où les libertés démocratiques et les droits de la personne sont foulés aux pieds, où le régime de discrimination raciale et d'apartheid prive de tous les droits la majorité de la population, et où des régimes fascistes et dictatoriaux se perpétuent. La Fédération a estimé nécessaire d'intensifier les actions de solidarité avec les organisations féminines des pays qui luttent pour leur indépendance nationale ainsi qu'avec tous ceux qui se battent contre le fascisme et la réaction et pour la démocratie et le progrès social et de soutenir les jeunes Etats qui ont choisi la voie du développement indépendant par des efforts visant à l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur la justice, qui donnerait aux femmes de nombreux pays davantage de possibilités de participer à tous les aspects de la vie de la société. La Fédération a également cherché à développer à l'échelon national une campagne de masse pour les droits économiques, sociaux, politiques et culturels de la femme et pour demander instamment aux gouvernements d'appliquer les recommandations qui figurent dans le Plan d'action mondial.

Elle a observé le programme de la Décennie des Nations Unies pour la femme (1976-1985) en vue d'assurer une participation aussi complète que possible des femmes à la lutte pour l'élimination définitive de toutes les formes de colonialisme et de racisme ainsi que pour la réalisation du renforcement et l'indépendance nationale. La Fédération a reconnu que l'accession des femmes à l'égalité était inséparable du renforcement de l'indépendance nationale, du progrès social, d'une situation internationale satisfaisante et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. La Fédération a organisé divers séminaires internationaux et régionaux dont un colloque à Conakry en 1977 sur le rôle des femmes dans la lutte contre le colonialisme, le néo-colonialisme, la discrimination raciale et l'apartheid et pour l'indépendance nationale, la démocratie et la paix. En 1978 a eu lieu à Luanda une table ronde consacrée à l'intensification de la solidarité avec les femmes, les enfants, et les peuples d'Afrique australe dans leur lutte pour la libération nationale, l'indépendance et le développement.

Catégorie II et Liste

35. L'Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques a souligné que plus de trois cinquièmes de toutes les femmes qui travaillent vivent dans des pays peu avancés, soit directement sous des régimes coloniaux, soit sous des régimes nouvellement indépendants. Cet état de choses soumet les femmes à une double forme d'exploitation. De l'avis de l'Organisation, dans les jeunes Etats indépendants, les femmes devraient avoir leur place dans les sphères dirigeantes, comme elles participaient naguère au combat de libération de leur pays. Dans de nombreux pays, malgré des améliorations dans le domaine du développement en ce qui concerne les femmes, celles-ci sont restées non seulement hors du cadre du développement social mais aussi à l'écart du combat national.

36. Amnesty International a travaillé à aider des femmes qui ont été emprisonnées pour leurs convictions, qui ont été détenues pendant de longues périodes sans procès, qui ont disparu ou qui ont été torturées ou menacées d'exécution. L'Organisation sait par expérience à quel point les femmes sont mêlées à toutes les causes politiques, économiques et sociales qui sont en lutte à la répression dans le monde actuel. D'autre part, les femmes sont souvent les bénéficiaires de programmes d'assistance aux familles des prisonniers. Lorsque les femmes ne sont pas les soutiens de leur famille, elles pâtissent souvent avec celle-ci en cas d'emprisonnement de leur mari pour activités politiques.

37. L'Alliance baptiste mondiale a exposé sa croyance dans la dignité et la justice pour tous. Pour elle, les préjugés, l'intolérance et la discrimination fondés sur le sexe, la race ou la couleur sont incompatibles avec les Evangiles et abominables aux yeux de Dieu.

38. Pour la Fondation Ford, qui dit "colonialisme" dit contrainte par des intérêts et des valeurs étrangères. La Fondation suggère que les femmes ont été davantage encore que les hommes victimes du colonialisme, car les hommes qui colonisaient avaient non seulement une optique masculine mais aussi une attitude à l'égard des femmes qui était tout à fait étrangère à la plupart des pays colonisés. L'une des conséquences les plus importantes a été la détérioration du rôle productif des femmes et donc de leur situation dans la famille et la communauté. De même, le racisme et la discrimination raciale ont souvent signifié pour les femmes

/...

une double discrimination ainsi que l'exploitation sexuelle. Les dislocations sociales, en particulier la modification des structures familiales et les difficultés économiques qui vont de pair avec le racisme ont accru le nombre des femmes chefs de famille et des femmes qui sont les seuls soutiens de leur famille. Ces femmes souffrent non seulement de la discrimination raciale et de l'exploitation sexuelle mais supportent en outre des charges économiques excessives qui mettent en danger leur santé et leur bien-être. La Fondation a également affirmé que le viol allait souvent de pair avec l'occupation étrangère.

39. Le Conseil international des femmes juives a indiqué qu'il attachait une importance particulière à la participation des femmes au mouvement contre le racisme et la discrimination raciale. Il a soutenu les activités locales d'associations féminines dans tous les pays. Ces associations s'efforcent d'obtenir des gouvernements nationaux qu'ils progressent vers l'objectif que constitue le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine.

40. L'Union internationale humaniste et laïque a prévu d'organiser aux Pays-Bas des cours internationaux d'été consacrés à des études humanistes comprenant comme sujets de débat la responsabilité de l'individu; la vie avec les minorités, la tolérance et la non-discrimination et les droits de l'homme. L'Union a indiqué que son représentant de Genève avait mis au point pour la Commission des droits de l'homme une communication écrite concernant le projet de Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction (E/CN.4/NGO/215). L'Union a également appuyé la déclaration des organisations non gouvernementales relative au rôle des femmes dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, présentée au Comité préparatoire de la Conférence. La déclaration condamnait la domination étrangère des sociétés transnationales et ses effets défavorables sur la condition de la femme.

41. Le Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples est essentiellement composé de femmes et conduit principalement ses activités parmi les femmes. Il a participé régulièrement aux réunions sur le racisme et la discrimination raciale et à celles du Comité contre l'apartheid et de la Commission des droits de l'homme. Des membres du Mouvement ont assisté aux réunions du Comité spécial contre l'apartheid et fait des déclarations à la Conférence mondiale contre l'apartheid et à la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. En ce qui concerne la participation des femmes à la lutte contre le colonialisme, le Mouvement a collaboré étroitement avec le Comité spécial des 24. Il a servi de moyen de communication pendant la lutte qui a conduit à la mutuelle libération du peuple portugais et des territoires longtemps occupés par le Portugal en Afrique. Un mécanisme officieux était nécessaire, puisque les circonstances interdisaient les rapports directs entre des gens qui avaient besoin, pour soutenir leurs espoirs, de la conviction que chacun croyait avoir pour l'ennemi non pas un peuple mais un système. Certains membres ont fait des sacrifices immenses pour la cause de l'autodétermination non violente en Afrique. S'agissant de la domination étrangère, le Mouvement a régulièrement participé aux réunions consacrées aux sociétés transnationales. Il a tenu ses membres informés des conséquences que le transfert des techniques et les activités des sociétés transnationales pouvaient avoir pour les femmes.

42. Le Fonds international d'échanges universitaires a indiqué qu'il s'efforce, par l'aide à l'enseignement et au développement, de promouvoir la libération des pays et des peuples soumis à l'oppression coloniale ou à l'oppression d'une minorité. Les femmes sont nombreuses parmi les personnes qui bénéficient de cette aide. Les réfugiées souffrent souvent d'une double oppression : celle qui a fait d'elles des réfugiées, et la discrimination supplémentaire qui s'attache à leur sexe. Les activités du Fonds ont également été importantes en Afrique du Sud, où les femmes noires souffrent d'une double discrimination. D'une part, elles sont victimes d'une discrimination fondée sur la race : la plupart des droits et privilèges dont jouissent normalement les femmes leur sont refusés. D'autre part, elles sont victimes d'une discrimination fondée sur le sexe. En Afrique du Sud, les Noirs reçoivent des salaires sensiblement inférieurs à ceux des Blancs qui ont les mêmes qualifications et le même emploi. Mais le salaire des femmes noires d'Afrique du Sud est encore plus bas que celui des hommes noirs. Le Fonds a rapporté que les cellules familiales étaient constamment dispersées, cette dislocation comportant souvent la déportation de la mère et des enfants dans des bantoustans ou homelands où ne les attendent ni emploi satisfaisant, ni nutrition, logement ou éducation convenables. Les femmes qui habitent les bantoustans sont souvent considérées juridiquement, pendant toute leur vie, comme des mineures n'ayant le droit ni de posséder des terres ni de se marier à leur gré. La législation du travail et du logement est également discriminatoire à l'égard des femmes noires.

43. La Fédération luthérienne mondiale a fait valoir que l'élimination du colonialisme, du racisme, de la discrimination raciale et de la domination étrangère ne pourrait être obtenue sans la participation de l'humanité tout entière, hommes et femmes, jeunes et vieux, de toutes races, religions et convictions politiques. Une femme que son processus de socialisation a amené à croire qu'elle est un être inférieur, qu'elle est incapable d'accomplir de grandes choses et que son champ d'action se limite au domaine privé, aura de grandes difficultés à s'intégrer aux processus qui modèlent nos sociétés. Afin d'aider les femmes à participer à la lutte menée contre toutes les formes d'oppression et de domination, il sera nécessaire de mettre en place des institutions sociales qui considèrent les femmes comme des êtres humains à part entière et les encouragent à développer tout leur potentiel. A cette fin, il faudra créer des institutions d'enseignement, des médias, des structures politiques et économiques, des confessions et des idéologies appropriés. La Fédération a également suggéré qu'une réévaluation des systèmes de valeurs et une réaffirmation des valeurs humaines assignées aux femmes, contribueraient grandement par elles-mêmes à l'instauration de sociétés plus humaines, exemptes de racisme, de colonialisme et d'oppression.

44. L'Internationale socialiste a signalé qu'elle s'efforce de défendre et de promouvoir les droits des minorités, des femmes et des jeunes. Elle s'oppose au racisme sous toutes ses formes ainsi qu'à l'exploitation dans le cadre tant national qu'international.

45. L'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens a signalé que son Comité exécutif, à sa réunion de 1978, avait choisi comme l'un de ses buts opérationnels, pour la période allant jusqu'à la prochaine réunion du Conseil universel en 1981, l'accroissement de la participation des femmes à tous les niveaux de responsabilité. A cette fin, l'Alliance s'efforcera également de pousser les femmes elles-mêmes à chercher davantage à obtenir des postes de responsabilité. Elle encouragera les femmes à assumer des responsabilités de coopération accrues au sein des organisations locales affiliées ainsi qu'au sein des mouvements nationaux et au niveau international.

46. L'Union mondiale des organisations féminines catholiques a instamment demandé qu'un appel général soit lancé en faveur du respect de la dignité de tous les êtres humains sans distinction de race, de nationalité, de sexe, de confession ou de conviction politique ainsi que du respect de la liberté et des droits fondamentaux de chaque être humain et de toute l'humanité. L'éducation devrait promouvoir la tolérance et le pluralisme ethnique, religieux, social et politique. On devrait prendre des mesures pour lutter contre tout ce qui suscite l'oppression et la torture, pour promouvoir la lutte en vue de l'élimination de toutes les injustices et la lutte contre les discriminations intolérables qui engendrent le racisme et l'apartheid aux niveaux local, national et international.

47. L'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines a fait savoir qu'avec les associations qui lui sont affiliées elle participe activement aux activités nationales et internationales visant à combattre le racisme et la discrimination raciale. Elle a formulé une politique internationale sur la discrimination à l'encontre des groupes raciaux et ethniques et adopté des résolutions contre le racisme et la discrimination raciale.

V. RESUME DES REPONSES RECUES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES

48. Le Bureau international du Travail a déclaré que pour que les femmes puissent participer davantage à la lutte menée pour renforcer la paix et la sécurité internationales, il fallait qu'elles participent davantage au processus de prise de décisions. L'attitude du Bureau international du Travail sur cette question a été exposée dans la Déclaration sur l'égalité des chances et de traitement pour les travailleuses, qui contient les principes généraux applicables au sujet considéré. La promotion de la femme à tous les niveaux du processus de prise de décisions serait facilitée par l'élaboration proposée de nouvelles normes internationales concernant l'égalité de chances et de traitement à accorder aux hommes et aux femmes dans chaque cadre professionnel et dans le domaine de l'emploi en général. Ces normes complèteraient les instruments internationaux actuels, conformément aux recommandations de la Conférence internationale du Travail de 1975.

49. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a indiqué qu'à la vingtième session de sa Conférence générale, qui a eu lieu en octobre-novembre 1978, il a été décidé de mettre au point un programme particulier sur les femmes et la paix. Des recherches sont actuellement en cours et feront l'objet d'un rapport qui sera présenté à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme en 1980. Le programme portera principalement sur la contribution des femmes au renforcement de la paix mondiale et sur la participation de spécialistes du sexe féminin au programme général de l'UNESCO concernant la paix et le désarmement. L'UNESCO a également recommandé de mettre l'accent sur l'étroite interdépendance qui existe entre l'égalité, le développement et la paix, et d'en tenir compte dans toute action envisagée aux niveaux local, national, régional et international. Au programme figurera un enseignement théorique et pratique à tous les niveaux, en vue de développer la conscience politique des femmes et de mieux leur faire prendre conscience des problèmes que posent la paix, le désarmement, la coopération internationale et les droits de l'homme. La réalisation de cet objectif pourrait être encore facilitée en prévoyant une formation universitaire, et notamment des cours portant sur les droits de l'homme au niveau international, le désarmement, les recherches consacrées à la paix et le droit humanitaire international. L'UNESCO a fait remarquer qu'il faudrait réunir davantage de documentation sur l'importance historique de la contribution des femmes à la promotion de la paix et de la compréhension internationale, qu'il faudrait promouvoir la recherche sur les problèmes de la paix, du désarmement et de la coopération internationale, en ce qui concerne leurs rapports avec les droits, le rôle et les responsabilités de la femme, et qu'un appui financier et technique devrait être prévu pour l'emploi de spécialistes du sexe féminin dans ces domaines. L'accent devrait être mis sur la responsabilité qu'ont les femmes et les organisations féminines de lutter pour la paix. Des mesures devraient être prises pour promouvoir la participation des femmes aux organes de décision et aux instances qui s'occupent des problèmes de la paix, du désarmement et de la coopération internationale.

/...

Il faudrait aussi assurer aux femmes et aux enfants une protection spéciale en cas de conflit armé. La mise à exécution du programme de l'UNESCO a commencé au cours de l'exercice biennal 1979/1980 par des études concernant les effets du régime d'apartheid et de politiques coloniales de la Rhodésie sur la participation des femmes en matière économique, sociale et politique. Ont également figuré au programme des études sur les moyens d'aider les femmes militant dans les mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine. L'UNESCO se propose en outre d'étudier la contribution des femmes aux luttes de libération nationale en général ainsi que les moyens d'assurer le maintien de leur active participation après l'accession à l'indépendance et d'empêcher le trop fréquent phénomène de "repli". Les effets de l'apartheid et du racisme sur les femmes, et les mesures qu'il faudrait prendre pour aider les femmes qui militent dans les mouvement de libération nationale, doivent aussi être étudiés. L'UNESCO a émis l'avis qu'il faudrait inviter les femmes à accroître leur participation à la lutte en choisissant des types d'action où elles peuvent se montrer plus efficaces que les hommes, comme par exemple en préparant les enfants au rôle qu'ils auront plus tard à jouer dans la vie, en luttant contre le colonialisme et le racisme, etc.

50. La Banque mondiale a fait valoir que le développement contribue au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, en réduisant l'inégalité entre les pays ainsi qu'entre les groupes de population dans chaque pays. Par conséquent, la politique de la Banque, qui consiste à assurer la participation effective des femmes aux activités de développement des pays membres, qu'il s'agisse d'y contribuer ou d'en bénéficier, a permis de promouvoir les objectifs fixés en ce qui concerne la participation des femmes à la lutte pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

ANNEXE

DONNEES QUANTITATIVES FOURNIES PAR LES GOUVERNEMENTS SUR LA PARTICIPATION
DES FEMMES A LA COOPERATION INTERNATIONALE ET AU RENFORCEMENT DE LA PAIX
INTERNATIONALE a/

1. Hauts fonctionnaires des ministères des affaires étrangères^{b/}

- Argentine - ambassadeurs : 1,4 p. 100, en comptant la représentante à la
Commission interaméricaine des femmes qui a rang d'ambassadeur
ministres de première classe : 1,72 p. 100
ministres de deuxième classe : 2,9 p. 100
- Australie - 3,6 p. 100 en 1975; 3,8 p. 100 en 1979^{c/}
- Autriche - 8,1 p. 100 en 1975; 9,9 p. 100 en 1978
- Belgique - 10 p. 100 en 1975; 12 p. 100 en 1978
- Botswana - 3 p. 100 en 1975 et 6 p. 100 en 1978
- Colombie - 1975 : une femme sous-secrétaire aux affaires économiques au
Ministère des affaires étrangères; 1978 : néant
- Danemark - 8,8 p. 100 en 1975; 10,2 p. 100 en 1978
- Egypte - 1 p. 100 en 1975; 4 p. 100 en 1978

a/ D'après les réponses des gouvernements au questionnaire sur l'application
du Plan d'action mondial qui avaient été reçues au 31 juillet 1979; les questions
portaient sur le pourcentage des femmes dans l'effectif global (hommes et femmes).

b/ La Malaisie a indiqué qu'elle ne disposait d'aucun renseignement.

c/ L'Australie a également signalé que le pourcentage des femmes faisant partie
du corps professionnel de son Service diplomatique était passé de 16 p. 100 pour
la période 1971-1975 à 24 p. 100 pour la période 1976-1979.

/...

- Etats-Unis
d'Amérique - 8,2 p. 100 en 1975; 9,3 p. 100 en 1978
- Finlande - 13 p. 100 en 1975 et 15 p. 100 en 1978 (niveau d'attaché et niveaux supérieurs)
- Grèce - 6,8 p. 100 en 1975; 15 p. 100 en 1978 (cadres administratifs supérieurs et personnel diplomatique)
- Inde - 3 p. 100 (environ) en 1975; 6 p. 100 (environ) en 1978
- Irlande - 16,7 p. 100 en 1975; 12,2 p. 100 en 1978 (postes de troisième secrétaire, premier secrétaire, conseiller, secrétaire d'Etat adjoint, ministre plénipotentiaire et secrétaire d'Etat)
- Islande - 1975 : néant; 1978 : néant
- Jamaïque - 10 p. 100 en 1975; 25 p. 100 en 1978
- Kenya - 5 p. 100 en 1974 et 9 p. 100 en 1978
- Liban - Quatre femmes dans le corps consulaire et l'administration centrale en 1975
- Maurice - 4,5 p. 100 en 1975; 10 p. 100 en 1978 (au niveau de fonctionnaire d'administration/deuxième secrétaire)
- Norvège - Chef de Division ou poste plus élevé : 1975 : néant; 1978 : 0,42 p. 100
- Nouvelle-Zélande - 14 p. 100 en 1975 et 18 p. 100 en 1978
- Paraguay - Deux femmes consuls
- Pérou - Une femme ambassadeur
- Philippines - 31,4 p. 100 en 1975 (sur un effectif total de 70 fonctionnaires); 27,27 p. 100 en 1978 (sur un effectif total de 77 fonctionnaires)
- République dominicaine - 36 ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires dont aucune femme en 1975; et 28 de même rang dont aucune femme en 1979; 4 ambassadeurs dont 3 femmes (soit 75 p. 100 de femmes) en 1975 et 12 ambassadeurs dont 4 femmes (soit 33 p. 100 de femmes) en 1979; 13 ministres dont 4 femmes (soit 30,7 p. 100 de femmes), en 1975 et 12 ministres dont 4 femmes (soit 33,3 p. 100 de femmes) en 1979; 34 consuls dont 3 femmes (soit 34 p. 100 de femmes) en 1975, et 20 consuls dont 2 femmes (soit 10 p. 100 de femmes) en 1979; 17 vice-consuls dont 2 femmes (soit 11,8 p. 100

de femmes) en 1975, et 17 vice-consuls dont 6 femmes (soit 35,3 p. 100 de femmes) en 1979; 11 conseillers dont 4 femmes (soit 36,4 p. 100 de femmes) en 1975, et 2 conseillers dont 1 femme (soit 50 p. 100 de femmes) en 1979

Sierra Leone - Pourcentages très faibles en 1975 et en 1978

Singapour - 1975 : néant; 1978 : néant

Sri Lanka - 1 p. 100 en 1975; 1 p. 100 en 1978

Suède - 1975 : néant; 1978 : néant

2. Diplomates de carrière au niveau de premier Secrétaire et niveaux supérieurs^{b/}

Argentine - Conseillers : 4,57 p. 100; secrétaires de 1ère classe : 10,08 p. 100; secrétaires de 2ème classe : 28 p. 100; secrétaires de 3ème classe : 21 p. 100

Autriche - 5,3 p. 100 en 1975 et 8,1 p. 100 en 1978

Belgique - 2 p. 100 en 1975 et 4 p. 100 en 1978

Botswana - 3 p. 100 en 1975 et 3 p. 100 en 1978

Canada - 4,1 p. 100 en 1975 et 5,1 p. 100 en 1978

Colombie - 3 premiers secrétaires et 2 ministres plénipotentiaires en 1975; 5 ambassadeurs et 5 premiers secrétaires en 1978

Danemark - 3,4 p. 100 en 1975; 5,5 p. 100 en 1978

Egypte - 5 p. 100 en 1975; 11 p. 100 en 1978

Espagne - 1 p. 100 en 1978

Etats-Unis

d'Amérique - 4,7 p. 100 en 1975; 5,1 p. 100 en 1978

Finlande - 3 p. 100 en 1975 et 5 p. 100 en 1978

Grèce - Néant en 1975 et 1 p. 100 en 1978^{d/}

^{d/} Parmi le personnel diplomatique de rang subalterne (attachés, deuxièmes et troisièmes secrétaires), on comptait 1,8 p. 100 de femmes en 1975 et 6 p. 100 en 1978.

- Honduras - Une femme ambassadeur en 1974; 4 femmes premiers secrétaires d'ambassade (diplômées en droit ou en relations internationales); 43 femmes membres du corps consulaire; 50 femmes attachés commerciaux culturels et d'état civil
- Irlande - 10,8 p. 100 en 1975; 10,9 p. 100 en 1978
- Islande - Néant en 1975 et 3 p. 100 en 1978
- Jamaïque - 22 p. 100 en 1975 et 28 p. 100 en 1978
- Kenya - 1 p. 100 en 1974 et 5 p. 100 en 1978
- Liban - 4 femmes en 1975
- Mauritanie - Une femme premier secrétaire
- Nicaragua - Des femmes occupent des postes de conseiller, de consul et d'attaché culturel dans le service diplomatique
- Norvège - 1,2 p. 100 en 1975 et 1,6 p. 100 en 1978
- Nouvelle-Zélande - 12 p. 100 en 1975 et 11 p. 100 en 1978
- Paraguay - 19 femmes sont membres du service diplomatique depuis 1975
- Pérou - 44 fonctionnaires du service diplomatique sont des femmes
- Philippines - 10,25 p. 100 en 1975 (sur un effectif total de 78 fonctionnaires); 14,7 p. 100 en 1978 (sur un effectif total de 102 fonctionnaires)
- République dominicaine - 11 premiers secrétaires dont 4 femmes (soit 30,7 p. 100 de femmes) en 1975, et 11 dont 3 femmes (soit 27,3 p. 100 de femmes) en 1979; 55 attachés dont 18 femmes (soit 32,7 p. 100 de femmes) en 1975, et 14 dont 12 femmes (soit 85,7 p. 100 de femmes) en 1979; 9 représentants et conseillers suppléants dont 1 femme (soit 11,1 p. 100 de femmes) en 1975, et 3 dont 1 femme (soit 33,3 p. 100 de femmes) en 1979
- Roumanie - Il y avait récemment trois femmes ambassadeurs
- Saint-Marin - 3 p. 100 en 1975 et 7 p. 100 en 1979, et au niveau de directeur de cabinet, 3 p. 100 en 1975 et 10 p. 100 en 1979
- Sierra Leone - Très faibles pourcentages en 1975 et en 1978
- Singapour - 8 p. 100 en 1975 et 8 p. 100 en 1977

- Sri Lanka - 1 p. 100 en 1975; 1 p. 100 en 1978
Suède - 3 p. 100 en 1975 et 5 p. 100 en 1978
Togo - 1975 : Néant; 1978 : néant

3. Représentantes envoyées aux réunions d'organisations régionales^{e/}

- Argentine - Une représentante à la Commission interaméricaine des femmes (ayant rang d'ambassadeur)
Australie - Des femmes fonctionnaires assistent régulièrement aux réunions de ce genre, qu'elles s'y rendent directement d'Australie ou viennent de missions australiennes à l'étranger
Botswana - 20 p. 100 en 1975 et 30 p. 100 en 1978 : Conseil international des femmes, Commission économique européenne et réunion régionale pour la Décennie des Nations Unies pour la femme
Canada - Néant en 1975; en 1978, un des trois représentants à la vingtième Conférence de l'Organisation sanitaire panaméricaine tenue à Grenade était une femme
Colombie - Deux représentantes, l'une auprès de l'Organisation des Nations Unies et l'autre auprès de l'Organisation des Etats américains, en 1975 comme en 1978
Danemark - 11,1 p. 100 en 1975; 11 p. 100 en 1978
Egypte - Un grand nombre en 1975; un nombre encore plus important en 1978
Espagne - Moins de 0,5 p. 100 en 1978
Etats-Unis
d'Amérique - 7,96 p. 100 en 1975; 15,25 p. 100 en 1978
Honduras - Trois représentantes (permanentes ou suppléantes) à la Commission interaméricaine des femmes; deux représentantes suppléantes auprès de l'Organisation des Nations Unies, une représentante au secrétariat technique du Conseil de la planification économique (CONSUPLANE); une représentante auprès de la Commission économique pour l'Amérique latine
Islande - Néant en 1975, et 11 p. 100 en 1978
Jamahiriya
arabe
libyenne - Néant en 1975; une en 1978

^{e/} L'Irlande et la Malaisie ont indiqué qu'elles ne disposaient d'aucun renseignement.

- Kerya - 20 p. 100 en 1974 et 25 p. 100 en 1978
- Liban - 10 p. 100 en 1975 (auprès de la Ligue des Etats arabes)
- Mauritanie - Le nombre de représentantes a augmenté
- Norvège - Organisation des Nations Unies, Conseil de l'Europe, Conseil nordique (environ 3 p. 100 en 1975 et environ 4 p. 100 en 1978)
- Nouvelle-Zélande - 13 p. 100 en 1975 et 27 p. 100 en 1978 : CEE, OCDE (Ministère des affaires étrangères uniquement)
- Paraguay - Une représentante à la Commission interaméricaine des femmes
- Philippines - Pas de données disponibles
- Roumanie - Participation régulière de femmes
- Sierra Leone - Très faibles pourcentages en 1975 et en 1978
- Singapour - 1975 : néant; 1978 : néant
- Sri Lanka - 2 p. 100 en 1975 et 2 p. 100 en 1978
- Suède - 1975 : néant; 1978 : néant
- Togo - 1975 : néant; 1978 : néant

4. Représentantes envoyées à des réunions régionales et interrégionales ayant pour objet le renforcement de la paix internationale

- Australie - En 1979, 28 p. 100 de l'ensemble des représentants de l'Australie aux grandes conférences internationales tenues à New York et à Genève étaient des femmes
- Autriche - 1,8 p. 100 en 1975 et 1,8 p. 100 en 1978
- Colombie - Néant
- Egypte - Plusieurs en 1975; un nombre plus important en 1978
- Espagne - Moins de 0,5 p. 100 en 1978
- Etats-Unis d'Amérique - 5 p. 100 en 1975; 9,1 p. 100 en 1978
- Irlande - Pas de données disponibles

- Jamahiriya
arabe
libyenne - 9 p. 100 en 1975 et 15 p. 100 en 1978
- Kenya - 25 p. 100 en 1974 et 40 p. 100 en 1978
- Liban - 2 p. 100 en 1975
- Nouvelle-
Zélande - 18 p. 100 en 1975 et 17 p. 100 en 1978 (pourcentage fondé
uniquement sur le nombre de femmes en poste dans les missions
accréditées auprès de l'Organisation des Nations Unies)
- Singapour - 1975 : néant; 1978 : néant
- Sri Lanka - 2 p. 100 en 1975; 2 p. 100 en 1978
- Suède - De 1962 à 1973, Mme Alva Myrdal a occupé de poste de Chef de la
délégation suédoise à la Conférence du Comité du désarmement
à l'Office des Nations Unies à Genève. Son successeur a été
Mme Inga Thorsson qui occupe toujours ce poste. En 1975, la
délégation suédoise à l'Assemblée générale des Nations Unies
comprenait 38 hommes et 7 femmes. En 1978, elle comprenait
49 hommes et 10 femmes
- Togo - 1975 : néant; 1978 : néant
